



Assemblée générale

Soixantième session

22^e séance plénière

Vendredi 23 septembre 2005, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Eliasson (Suède)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Adnan Terzić, Président du Conseil des Ministres de Bosnie-Herzégovine

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président du Conseil des Ministres de Bosnie-Herzégovine.

M. Adnan Terzić, Président du Conseil des Ministres de Bosnie-Herzégovine, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Président du Conseil des Ministres de Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Adnan Terzić, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Terzić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en bosniaque; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : C'est pour moi un grand plaisir d'assister à la soixantième session de l'Assemblée générale et de m'adresser à l'Assemblée au nom du Conseil des Ministres de Bosnie-Herzégovine. Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection et je tiens à exprimer mes vifs remerciements à M. Jean Ping pour sa conduite efficace des travaux de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Je reviendrai tout d'abord sur le Sommet historique de la semaine dernière. L'ONU qui en est à sa soixantième année au service de la paix mondiale a atteint la force de l'âge. Notre monde n'est plus tel qu'il était il y a 60 ans et nous laisserons aux historiens le soin de déterminer si notre génération aura été meilleure que les précédentes.

En ce XXI^e siècle, nous avons besoin d'aptitudes et de compétences particulières pour relever les défis de la mondialisation. Il nous faut recourir au multilatéralisme et à la coopération sur la base des valeurs fondamentales consacrées dans la Charte. Par-dessus tout, il nous faut identifier clairement les obligations de chacun et veiller à ce qu'elles soient honorées. L'ONU, dont nul ne conteste la crédibilité et les capacités hors du commun, ne devrait pas se contenter d'être ce qu'elle a toujours été. L'Organisation a besoin d'être réformée, non seulement pour faire taire ses détracteurs, mais surtout pour gagner le respect absolu.

Comme dans n'importe quelle autre organisation, la vigueur et l'efficacité de l'ONU correspondent à la somme des forces individuelles de ses Membres. Sa force procède de l'unité des États Membres. Quoique imparfaite, notre organisation est le reflet du monde actuel, de la communauté internationale et de notre génération tout entière. Le document final de la Réunion plénière de haut niveau est encourageant dans le sens où il résume les questions autour desquelles nous sommes parvenus à un consensus. En revanche, il

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



n'a pas réussi à définir l'échéance et les méthodes à suivre pour atteindre d'importants objectifs.

Il est regrettable que la réforme du Conseil de sécurité se soit enlisée et qu'elle ait été reportée à une date ultérieure. Notre enthousiasme pour la création d'un conseil des droits de l'homme a été éclipsé par l'omission, dans le document final, des modalités concrètes de sa mise en place suivant un calendrier précis. Nous appelons de tous nos vœux la nomination d'un facilitateur chargé de rationaliser les efforts de l'Assemblée générale afin que ce nouvel organe puisse voir le jour.

En ce qui concerne la responsabilité de protéger, qui trouve une juste place dans le document final, nous insistons sur l'importance absolue de la diplomatie préventive. En effet, au prix d'une expérience douloureuse, nous avons été amenés à prendre toute la mesure de l'importance des missions d'établissement des faits et des systèmes d'alerte rapide face aux conflits potentiels ou imminents.

Pour disposer de systèmes d'alerte rapide performants, nous devons affermir le Département des affaires politiques du Secrétariat. Ce pourrait être un atout pour le Département que d'employer des spécialistes originaires de pays victimes ou sortant d'un conflit et par conséquent détenteurs d'une expérience sur le terrain. Cela nous permettrait en outre de rétablir, au sein de l'ONU, notre crédibilité largement mise à mal par les organisations non gouvernementales comme l'*International Crisis Group*.

La Bosnie-Herzégovine a parcouru un long chemin : ce pays à propos duquel le Conseil de sécurité se réunissait d'urgence à une certaine époque pourrait aujourd'hui y briguer un siège non permanent pour la période 2010-2011. La Bosnie-Herzégovine soutient sans réserve la conclusion du document final, selon laquelle le Conseil doit rester fidèle à sa responsabilité première au titre de la Charte – maintenir la paix et la sécurité internationales – au lieu de chercher à étendre la portée de ses travaux en empiétant sur ceux de l'Assemblée générale.

L'autre grave problème actuel, que la Bosnie-Herzégovine combat avec un certain succès, est le terrorisme. Assurément, toute menace mondiale appelle une réponse mondiale, laquelle, en l'occurrence, ne peut prendre corps qu'à travers l'ONU. Car c'est uniquement dans le cadre de l'ONU que l'on parviendra à définir les actes de terrorisme, à obtenir

une condamnation catégorique de ces actes par la communauté internationale, à fixer les modalités de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et à assurer le bon fonctionnement de la justice internationale. La Bosnie-Herzégovine s'est dotée d'un ministère responsable des questions de sécurité dans le but spécifique de renforcer sa sécurité intérieure et de contribuer plus efficacement à la lutte mondiale contre le terrorisme. L'équipe antiterroriste dépendant de ce ministère a d'ores et déjà bloqué les comptes bancaires de personnes et d'organisations suspectes et engagé des poursuites contre nombre d'entre elles. En outre, nous avons signé toutes les conventions internationales relatives à la lutte contre le terrorisme et sommes prêts à contribuer activement à la rédaction de la convention générale des Nations Unies sur le terrorisme, recommandée dans le document final.

Les résultats du Sommet sont plutôt encourageants, attestant de la supériorité de l'universalisme et du multilatéralisme sur l'unilatéralisme. Nous avons réussi à faire que cette Assemblée soit un lieu de concorde et non de conflit. L'expérience de la Bosnie-Herzégovine nous a appris qu'en puisant en nous-mêmes la force et le courage de prouver concrètement notre adhésion à ces principes, nous pouvions réorienter le cours de l'histoire en direction de la paix, de la stabilité et de la prospérité au profit de tous.

Sans vouloir remonter trop loin dans le passé ni interpréter des faits déjà classés dans les archives, je rappellerai à l'Assemblée que nous célébrons cette année deux anniversaires : celui de Srebrenica et celui de Dayton. La liste longue de quelque 8 000 noms de Bosniaques, qui figure dans le rapport sur Srebrenica, vient confirmer l'effroyable vérité du génocide perpétré dans cette ville. Ce crime a été commis 50 ans après la libération d'Auschwitz, où l'on avait pris la résolution de ne plus jamais laisser de tels actes se produire. Pourtant, c'est arrivé : non pas une fois, mais deux. Nous disposons désormais des moyens et des instruments nécessaires pour que cela ne se répète plus jamais.

Bien que souvent critiqué pour la complexité et le caractère irréalisable de ses dispositions, l'Accord de Dayton – accord de paix conclu à Dayton et signé à Paris – a bel et bien mis fin à la guerre et permis la liberté de mouvement. Il a marqué un nouveau départ pour la Bosnie-Herzégovine. En dépit de ses imperfections, il a fourni le cadre de référence qui nous

a permis, dix ans plus tard, de renverser la situation et de mener à bien les réformes fondamentales pour la vie de tous les jours : création d'un système de défense unique et d'un Ministère de la défense, unification des deux espaces économiques, fusion des deux services du renseignement, mise en place d'un service centralisé des douanes et d'un système du fisc, harmonisation, pour ne citer que quelques exemples.

Les contraintes manifestes de l'Accord de Dayton, notamment en ce qui concerne la réforme de la police, seront traitées dans le respect des principes internationaux, comme ce fut dans le cas avec la réforme de la défense. Les normes internationales et les bonnes pratiques démocratiques nous guideront vers une vie sans peur ni tensions à l'avenir. Nous pensons que le chemin résolument suivi par la Bosnie-Herzégovine est riche d'enseignements pour la communauté internationale. La situation en Bosnie-Herzégovine montre clairement qu'à présent la paix y est solidement ancrée et l'État rétabli.

Nous en avons fait plus ces trois dernières années que pendant les sept précédentes pour l'intégration et la consolidation des institutions. J'attire l'attention sur le lien étroit entre la reconnaissance internationale de la Bosnie-Herzégovine et le respect de nos obligations. Il s'agit d'un lien de causalité entre encouragements et devoirs, d'un côté, et programmes de réformes, de l'autre.

La caractéristique essentielle de toutes les réformes à ce jour est qu'elles sont toutes mises en œuvre par le biais d'accords politiques. Elles n'ont pas été le résultat de pressions internationales et elles n'ont pas été imposées par le Haut Représentant actuel. Des entités sont convenues de transférer leur juridiction à l'État. La création et la gestion d'un Ministère de la défense à l'échelon national a été une étape essentielle dans le cadre du Programme de partenariat pour la paix de l'OTAN. De nombreux institutions et organismes spécialisés dans le domaine de la protection sanitaire fonctionnent maintenant également dans le cadre de mandats à l'échelon national. Nous sommes sur le point d'introduire en Bosnie-Herzégovine une nouvelle taxe sur la valeur ajoutée avec un taux unique qui renforcera l'environnement des entreprises et créera un climat propice aux investissements étrangers. Nous avons enregistré une croissance continue des investissements directs étrangers ces deux dernières années et notre produit national brut a augmenté en 2004 de près de 6 % un record dans notre région.

L'une de nos obligations internationales les plus importantes est de toute évidence la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et nous y accordons une grande importance. En dépit du fait que la Republika Srpska en Bosnie-Herzégovine a également enregistré des progrès importants dans ce domaine cette année, nous sommes découragés par le fait que les deux criminels de guerre les plus recherchés n'aient toujours pas été traduits en justice. Une amélioration de la coopération avec La Haye, le fait que des suspects se soient mis de leur plein gré à la disposition du Tribunal après des années de fuite, et les lieux d'extradition des criminels montrent bien le niveau de responsabilité de la Serbie-et-Monténégro s'agissant de l'ensemble de cette question, en particulier si on la compare à celle de la Bosnie-Herzégovine. Nous sommes très préoccupés par le fait que de nombreux criminels encore en liberté aient manifestement utilisé Belgrade comme voie de fuite et pour aménager des cachettes à l'extérieur de la région.

La réforme du système judiciaire a abouti à la création des institutions du Procureur général, du Tribunal national et du Haut Conseil de la magistrature de la Bosnie-Herzégovine. Nous sommes le premier pays dans la région à satisfaire les normes internationales exigées pour traiter les dossiers de crimes de guerre. Le Conseil étatique fonctionnera dans des conditions techniques optimales et conformément aux meilleures pratiques européennes.

Le processus consistant à organiser des procès dans les pays où ont été perpétrés des crimes est quelque peu entravé en raison du problème de double citoyenneté. Nous espérons toutefois résoudre ce problème rapidement avec l'aide des institutions internationales pertinentes.

Agissant conformément aux obligations internationales, la Bosnie-Herzégovine appuie toutes les activités et initiatives propices à la paix visant à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et à la sécurité dans les zones qui sortent de conflits. En dépit de nos capacités limitées, la Bosnie-Herzégovine participe à des opérations de maintien de la paix internationales. Nous avons des observateurs militaires au Congo, à Chypre, en Éthiopie et en Érythrée ainsi que des effectifs de police civile au Libéria et à Haïti dans le cadre des opérations de l'ONU. Nous avons également envoyé une équipe de déminage en Iraq pour montrer que nous appuyons les Iraquiens dans le processus d'édification d'un État démocratique.

Quant à la situation en Iraq, nous sommes heureux de voir qu'il y a un consensus entre les membres du Conseil de sécurité concernant le transfert d'autorité des forces d'occupation vers les autorités exécutives et judiciaires élues légitimement car cela conduira à la création d'un Iraq démocratique et souverain. C'est une condition préalable nécessaire pour entamer des réformes complètes de la société et de l'État irakiens.

La reconstruction demeurera la question clef pour les citoyens de l'Iraq. L'ONU devrait jouer un rôle plus important à cet égard. L'Organisation fournit une aide humanitaire à l'Iraq et aide à reconstruire son infrastructure et ses institutions gouvernementales. Il est essentiel que les Membres de l'ONU soient fermement résolus à aider à l'instauration de la stabilité et de la sécurité en participant à la reconstruction et en fournissant une assistance sous la forme de ressources humaines ou d'appui technique.

M. Gaspar Martins (Angola) (Vice-Président) assume la présidence.

La Bosnie-Herzégovine appuie la mise en œuvre intégrale du Programme d'action adopté à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Nous avons aussi appuyé les conclusions de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida en créant un conseil national ad hoc pour la prévention du VIH/sida. Le conseil honorera toutes les obligations internationales requises dans ce domaine d'ici à la fin de l'année.

S'agissant du financement des opérations de maintien de la paix internationales, nous sommes bien conscients que c'est de cette question dont dépend la réalisation des objectifs de l'ONU. Nous reconnaissons également qu'une insuffisance financière peut effectivement entraver les activités liées à la protection des personnes. Nous lançons un appel en faveur d'une base plus juste et équilibrée pour les contributions. Nous invitons les pays développés à montrer l'exemple aux autres pays car ils doivent donner clairement la preuve que la responsabilité est partagée.

En tant que pays sous-représenté au Siège de l'ONU et dans le système des Nations Unies en général, nous aimerions voir une représentation plus équilibrée. La Bosnie-Herzégovine a à cœur de voir ses ressortissants élus à des postes de haut niveau dans

l'Organisation, étant donné qu'elle offre un personnel de haute qualité.

Au nom des citoyens de la Bosnie-Herzégovine, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude pour l'assistance que la communauté internationale nous a fournie lors des épreuves que nous avons connues.

Le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine prendra immédiatement des mesures pour préparer, d'ici à la fin de l'année, une stratégie nationale permettant de réaliser les objectifs du développement pour le Millénaire. Cette stratégie mettra l'accent sur la transparence, la bonne gouvernance, de meilleures possibilités d'emploi et une meilleure utilisation des ressources internes.

Je voudrais enfin partager une dernière pensée avec l'Assemblée. Nous pensons qu'aider les pays sous-développés et les sociétés qui sortent d'un conflit n'est pas un acte de charité mais plutôt un investissement dans l'avenir du monde entier.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Elvin Nimrod, Ministre des affaires étrangères, du commerce international, des affaires juridiques, des affaires de Carriacou et de la Petite Martinique de la Grenade.

M. Nimrod (Grenade) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de m'associer à tous ceux qui, avant moi, ont félicité le Président à l'occasion de son élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale. Je l'assure du soutien de la Grenade au moment où il dirige nos délibérations durant cette année historique qui nous mène à la promotion et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation souhaite également remercier M. Jean Ping, qui a œuvré assidûment durant sa présidence de la cinquante-neuvième session, des efforts inlassables qu'il a consentis pour diriger les travaux préparatoires de la Réunion plénière de haut niveau. En outre, la Grenade félicite le Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a d'amener des changements à l'ONU. Nous partageons l'opinion du Secrétaire général, selon laquelle pour que le monde soit un endroit plus sûr il faut assurer le développement et éliminer la pauvreté.

Qu'il me soit permis, à ce stade, au nom du Gouvernement et du peuple de la Grenade, d'exprimer notre profonde sympathie et nos condoléances au

Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique, surtout aux populations des États du golfe du Mexique pour les pertes en vies humaines et les graves destructions de biens causées par l'ouragan Katrina.

Lorsque la Déclaration du Millénaire a été adoptée, beaucoup l'ont considérée comme un document décisif présentant un plan d'élimination de la pauvreté, un moyen de transformer la condition humaine au XXI^e siècle. Ce document n'a pas connu l'élan escompté mais nous passons à présent à l'examen de sa mise en œuvre. Cette année, le document final adopté par les chefs d'État et de gouvernement à la fin de la Réunion plénière de haut niveau nous offre une autre occasion d'examiner véritablement les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire et lors des grandes conférences de l'ONU.

La Grenade est encouragée par le renouvellement récent des engagements en faveur du développement et de la sécurité, y compris l'élimination de la pauvreté et l'aval donné à la transformation positive du monde pour le bien-être de nos peuples. Nous nous félicitons également des efforts déployés pour examiner les besoins particuliers de l'Afrique. Ce sont là des idéaux ambitieux, mais nous sommes convaincus que la paix, la sécurité et la prospérité seront réalisables au niveau mondial que si tous les États Membres s'engagent pleinement à corriger, à consentir des sacrifices et des efforts concertés.

Nous nous félicitons de la création de la Commission de consolidation de la paix pour garantir le relèvement après un conflit là où il est le plus nécessaire, en accordant une attention particulière aux problèmes des femmes et des enfants dans le cadre de ce processus. La Grenade appuie également le renforcement des mécanismes de défense des droits de l'homme à travers la création d'un conseil des droits de l'homme et nous sommes décidés à participer aux négociations en vue de définir un mandat opérationnel pour cet organe au cours de la soixantième session de l'Assemblée.

La Grenade se félicite de la vigoureuse condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations dans le Document final. Nous regrettons toutefois l'absence de tout progrès significatif sur la question du désarmement et de la

non-prolifération et plaidons en faveur de la poursuite de négociations en ce sens.

Il est crucial qu'une réforme soit mise en œuvre pour que cette Organisation unique en son genre reflète les aspirations de ses 191 États Membres. Il est extrêmement important que l'Organisation des Nations Unies se penche sur les questions brûlantes et les réalités concrètes qui préoccupent la communauté mondiale. La Grenade appuie pleinement les mesures demandées par le Secrétaire général dans son rapport « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005) et demeure convaincue de l'utilité d'une approche reposant sur une large assise concernant la question de la paix et la sécurité.

La Grenade reconnaît qu'il est impératif de réformer le Conseil de sécurité. Le Conseil doit être élargi de telle sorte que chaque région du monde soit convaincue que sa voix se fait réellement entendre au sein de l'un des organes les plus importants et les plus puissants de l'Organisation des Nations Unies.

La Grenade, comme les autres pays des Caraïbes anglophones, accorde une haute priorité à la réorganisation du Conseil économique et social. La Charte a clairement conçu le Conseil économique et social pour qu'il se charge des questions liées au développement. Au XXI^e siècle, par conséquent, le Conseil économique et social doit, comme le dit le Document final, avoir un ordre du jour plus circonscrit, axé sur les principaux thèmes abordés dans la Déclaration du Millénaire.

Le thème choisi pour les débats de cette année est judicieux et nous acceptons de relever le défi et de travailler en vue de cet objectif. La Grenade espère que la réforme de l'ONU et la mise en œuvre des objectifs fixés dans le Document final porteront bientôt leurs fruits, dans l'intérêt d'une Organisation plus forte et d'un monde plus juste.

Mon pays, la Grenade, connaît fort bien les difficultés auxquelles les pays en développement sont confrontés. En moins d'un an la Grenade a connu deux ouragans qui ont provoqué des dégâts à notre infrastructure, représentant 250 % de notre produit intérieur brut, ce qui a anéanti le secteur touristique, a fait passer le chômage à 31 % et occasionné des dommages psychologiques et sociaux incalculables au sein de notre population.

Avant ces événements, la Grenade était en bonne voie pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en ce qui concerne l'éducation primaire pour tous, la réduction des taux de mortalité post-infantile et la réduction de la pauvreté de moitié. Nous accordions aussi une haute priorité à la mise en œuvre de politiques de lutte contre les maladies, y compris le VIH/sida. Aujourd'hui, malgré les efforts nationaux les plus rigoureux, la Grenade sera en mesure d'atteindre les OMD que si elle reçoit une assistance financière et technique significative.

À l'heure actuelle, les pays des Caraïbes doivent faire face à une montée du chômage et de la pauvreté en raison de l'avis rendu récemment par l'Organisation mondiale du commerce, qui a éliminé les arrangements commerciaux préférentiels lesquels, à une époque, facilitaient nos échanges. Cela a eu pour conséquence que deux des industries les plus vitales pour les Caraïbes, à savoir l'industrie bananière et l'industrie sucrière, connaissent un déclin rapide qui envoie des milliers de personnes à la soupe populaire et les plonge dans la pauvreté la plus abjecte. Je me permets de faire référence ici à l'intervention faite hier à cette tribune par le Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis, qui a confirmé les effets que provoque dans son pays le naufrage de l'industrie sucrière.

Les pays des Caraïbes ont besoin de davantage que de la seule aide; car l'aide à elle seule ne peut pas éliminer la pauvreté. Ce que désirent le plus ardemment les pays des Caraïbes, ce sont des débouchés commerciaux. Nous avons besoin d'opportunités qui prennent en compte la diversité et les disparités au sein du monde économique. En raison des handicaps que constituent l'absence d'économies d'échelle, la petitesse de notre territoire et notre arrivée tardive au sein de l'ordre économique international, il nous est impossible de progresser à moins de bénéficier de concessions particulières.

La Grenade ne veut surtout pas voir ses générations futures réduites à l'état de mendiants, sous l'emprise de la pauvreté et d'un manque de possibilités. Les OMD, ainsi que d'autres déclarations des Nations Unies, constituent un partenariat mondial pour le développement. Aussi bien les pays développés que les pays en développement sont chargés d'appliquer des changements et d'adapter leur *modus operandi* afin de progresser vers un monde plus sûr et plus juste.

Nous rendons hommage à l'Union européenne pour sa décision d'augmenter son aide publique au développement jusqu'à atteindre le niveau recommandé des 0,7 % du produit national brut. Toutefois, nous les exhortons, ainsi que d'autres pays développés, de continuer de libéraliser leurs échanges avec les pays en développement, afin de faciliter les transferts de technologies et nous aider à protéger notre environnement.

Nous, les pays en développement, nous sommes aussi engagés à formuler des politiques nationales pour améliorer le niveau de vie de nos populations, promouvoir l'éducation, pratiquer la bonne gouvernance et instaurer de meilleurs services de santé pour toutes les populations. Ceci est toutefois pratiquement impossible dans le climat économique d'aujourd'hui, car certains mécanismes internationaux semblent engagés à paralyser les économies des pays en développement, notamment celles des Caraïbes.

Les ouragans et autres catastrophes naturelles s'ajoutent aux difficultés de la région des Caraïbes et restent des ennemis, ô combien réels et redoutables. La Grenade reconnaît que les catastrophes naturelles sont des phénomènes inévitables, que l'on ne peut prévenir. On peut toutefois atténuer leurs effets, alléger la souffrance humaine par des mesures sensées et accélérer le relèvement en créant des mécanismes qui permettent des réponses rapides, notamment de la communauté internationale. Qu'il s'agisse d'ouragans ou de tsunamis, d'inondations ou de sécheresses, nous nous sommes rendus compte que les catastrophes naturelles ne connaissent pas de frontières et ne font pas la différence entre pays développés et pays en développement. À la lumière des prévisions scientifiques indiquant un accroissement de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles, nous devons nous attaquer à ce problème et accorder une place prioritaire dans notre ordre du jour à l'atténuation des catastrophes.

Je me souviens qu'au cours de son allocution au Sommet du Millénaire, il y a cinq ans, le Premier Ministre de la Grenade, M. Keith Mitchell, s'est joint à ses collègues pour lancer un appel en faveur de la création d'un fonds d'assistance en cas de catastrophe, destiné à faciliter l'envoi rapide d'une aide aux victimes des ouragans, tremblements de terre, éruptions volcaniques et autres catastrophes naturelles qui nous frappent si fréquemment et avec une telle

férocité. Je souhaite aujourd'hui lancer à nouveau cet appel à la lumière des réalités qui nous entourent.

Certains pays, notamment les petits États insulaires en développement, sont extrêmement vulnérables et peuvent subir une inversion complète de leurs progrès dans les domaines économique, social et culturel, ainsi qu'au niveau de leur infrastructure, à cause du passage d'une seule catastrophe naturelle, comme cela fut si apparent lorsque l'ouragan Ivan a frappé la Grenade en septembre 2004. Les petits États insulaires ont le plus grand mal à enrayer le cercle vicieux des catastrophes. En règle générale, le relèvement est pratiquement impossible sans une aide internationale importante.

La Grenade se félicite de la mention faite de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement. Nous attendons avec intérêt, dans un proche avenir, l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. La Grenade supplie les États Membres de soutenir l'appel lancé par les petits États insulaires en développement pour qu'on reconnaisse leurs vulnérabilités particulières.

Dans le même ordre d'idées, je me tourne à présent vers le problème de la mer des Caraïbes. Nos économies tirent d'énormes bienfaits des ressources de la mer des Caraïbes. En fait, l'estimation annuelle de la valeur économique des ressources que la Grenade tire de la mer dépasse 30 millions de dollars des Caraïbes orientales. Nous avons le sentiment que nous autres, en tant que peuple, devons conserver, préserver, maintenir et protéger cette contribution avec vigueur, non seulement pour cette génération mais aussi pour celles qui suivront.

Je voudrais spécifiquement faire référence au transbordement de matières radioactives qui s'effectue dans nos eaux, qui continue de représenter une grave menace pour la santé de l'homme, la vie marine, les écosystèmes, le tourisme et les économies de la région. Comme l'ont affirmé à maintes reprises la Grenade et d'autres États membres de la Communauté des Caraïbes, il faut que cette pratique cesse. La Grenade lance un nouvel appel aux parties concernées pour qu'elles cessent ces activités. Nous nous félicitons de la référence faite à cet égard dans le Document final et nous exhortons la communauté internationale à tenir compte davantage de cette situation et de ses

répercussions sur nos économies et nos peuples. Puisque cette question revêt une grande importance pour la région des Caraïbes, nous poursuivrons nos efforts afin que la mer des Caraïbes soit qualifiée de zone spéciale dans le cadre du développement durable.

Enfin, à en juger par les engagements souscrits ces derniers jours, il ressort clairement que les États Membres sont disposés à relever le défi consistant à mettre en œuvre les réformes nécessaires au renforcement de cet organe. Nous aussi appuyons fermement ce processus, malgré les réalités économiques très sombres auxquels nous sommes confrontés.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Knowlson Gift, Ministre des affaires étrangères de la République de Trinité-et-Tobago.

M. Gift (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de transmettre mes félicitations sincères à S. E. M. Jan Eliasson à l'occasion de son élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également rendre hommage à son prédécesseur, S. E. M. Jean Ping pour son dévouement extraordinaire et son esprit d'initiative durant la cinquante-neuvième session. Je voudrais enfin exprimer la sincère appréciation de mon gouvernement au Secrétaire général S. E. M. Kofi Annan pour ses efforts inlassables visant à renforcer le multilatéralisme et à faire respecter les buts et principes de l'ONU.

Il y a cinq ans, au Sommet du Millénaire, les dirigeants du monde ont réaffirmé leur foi en l'ONU et dans sa Charte en tant que base indispensable d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Si des progrès ont été réalisés dans certains domaines, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre la totalité des objectifs ambitieux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

La promesse d'un partenariat mondial pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) n'a pas été remplie s'agissant de la grande majorité des peuples d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, où plus d'un milliard de personnes continuent de vivre en deçà du seuil de pauvreté. Pour la région des Caraïbes en particulier, des difficultés subsistent dans le domaine du commerce, où l'érosion des préférences tarifaires pour des produits primaires comme la banane et le

sucre ont grandement nui au développement socioéconomique de bon nombre de pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La région des Caraïbes a également été touchée par la pandémie du VIH/sida, qui a tué plus de 20 millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans le monde. La menace implicite à la stabilité économique et sociale, au développement humain et à la sécurité ne peut être ni sous-estimée ni niée.

L'objectif de consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement (APD) demeure insaisissable, malgré des signes encourageants tels l'engagement pris par le Groupe des Huit (G-8) au Sommet de Gleneagles ainsi que ceux souscrits par d'autres pays développés en faveur de la réalisation de cet objectif d'ici à 2015. Ces engagements ont été réaffirmés dans le Document final 2005 (résolution 60/1) de la Réunion plénière de haut niveau.

Parallèlement, nous sommes de plus en plus confrontés à des urgences humanitaires causées par des catastrophes naturelles dévastatrices, qui entraînent le déplacement de personnes à l'intérieur de leur pays. Une fois de plus, nous souhaitons transmettre nos condoléances aux Gouvernements et au peuple des États-Unis d'Amérique à la suite de l'ouragan Katrina. Dans notre sous-région des Caraïbes, nous sommes particulièrement vulnérables aux effets dévastateurs des ouragans. À la lumière des dégâts importants qu'a subis la Grenade, l'an dernier, nous exhortons l'ONU, la communauté internationale et les organismes donateurs à accorder une attention prioritaire à la sous-région de la CARICOM dans les domaines de la préparation aux catastrophes et de l'assistance au relèvement.

La montée du terrorisme mondial, la menace de la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques et la perspective concomitante qu'elles tombent aux mains d'acteurs non étatiques en font des problèmes d'une urgence extrême. La prolifération des armes légères et de petit calibre – les armes de prédilection dans de nombreux conflits internes – représente également une menace pour la sécurité de nombreux pays. À cet égard, la CARICOM est particulièrement préoccupée par le nombre croissant de crimes violents, causé par la présence d'armes à feu illégales et leur association au commerce illicite des drogues.

La confluence de toutes ces menaces et de tous ces défis imbriqués, qui semblent insurmontables, fait qu'ils doivent être – et ils peuvent l'être – contrés et relevés de manière efficace. Nous devons par conséquent faire preuve de la volonté politique d'agir de manière collective en vue d'élaborer des stratégies nationales et régionales, avec une détermination nouvelle à l'échelle mondiale d'appuyer un multilatéralisme robuste, avec une ONU forte et efficace en son centre. Aucun État, aussi puissant soit-il, ne peut, à lui seul, résoudre ces problèmes communs. Il n'y a simplement aucun autre moyen légitime de remplacer l'ONU et aucune institution multilatérale comparable, où tous les États Membres puissent se réunir, débattre, progresser et harmoniser leurs points de vue et leurs intérêts, ou négocier et adopter des instruments en vue d'une action collective dans l'intérêt de tous.

La semaine dernière, en adoptant le Document final, nous sommes convenus d'une feuille de route et de mesures à prendre pour réorienter l'ONU de façon qu'elle puisse relever les défis d'aujourd'hui. Alors que nous réaffirmons notre foi en l'ONU et notre attachement à un multilatéralisme plus robuste et alors même que nous nous efforçons d'avoir une ONU plus efficace, grâce à la mise en œuvre du Document final, nous devons nous rappeler que l'objectif principal de la réunion de la semaine dernière était d'évaluer les progrès réalisés depuis l'adoption des OMD par le Sommet du Millénaire, il y a cinq ans. En effet, c'est à l'aune d'une amélioration globale de la vie de nos peuples, au nom desquels nous sommes réunis ici, que l'Histoire nous jugera ou nous condamnera à terme. Je voudrais par conséquent faire part de quelques observations sur des questions cruciales pour la Trinité-et-Tobago et évoquer les principes qui devraient guider nos débats futurs.

Ceux-ci doivent nécessairement comprendre les éléments suivants : l'impératif de renouveler notre engagement, de manière prioritaire, en faveur de la pleine réalisation des objectifs du développement découlant des grandes conférences et des réunions au sommet de l'ONU, y compris des OMD; une plus grande démocratisation de tous les organes et organes apparentés de l'ONU tant sur le plan de leur composition que de leur mode de fonctionnement; le strict respect du droit international et de la justice; et le respect des valeurs communes que nous partageons et sur lesquelles est fondée l'ONU.

Le développement doit rester au centre des préoccupations de l'Organisation des Nations Unies.

La Trinité-et-Tobago se félicite de l'attention accrue que la communauté internationale consacre à l'Afrique afin de l'aider à surmonter les défis liés au développement et de lui fournir les ressources supplémentaires nécessaires pour lui permettre de mettre en œuvre pleinement le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Nous nous félicitons en particulier de l'engagement contenu dans le document final concernant la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Nous appelons à la mise en œuvre intégrale et efficace des engagements, programmes et cibles contenus dans la Stratégie de Maurice, adoptée à la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

La Trinité-et-Tobago a fait preuve d'une force et d'une résistance remarquables face à l'environnement international caractérisé par des changements économiques, sociaux et autres qui se succèdent rapidement. Nous poursuivons notre chemin sur la voie qui mène au statut de pays développé, objectif que nous espérons atteindre d'ici à 2020.

Notre Vision 2020 comprend l'évolution d'une société régie par la technique et reposant sur les connaissances, une économie hautement productive et compétitive au niveau international, et la fourniture d'un niveau de vie comparable à celui du monde développé. Pour réaliser cette vision, le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago développe son capital humain en créant un système éducatif qui va pratiquement sans faille de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur, en portant tout particulièrement l'accent sur les techniques de l'information et autres sujets connexes. De cette manière, nous assurerons que nos jeunes puissent devenir une partie intégrante de la main-d'œuvre mondiale, avec les compétences nécessaires pour soutenir la concurrence aux niveaux local, régional et international.

Notre programme de développement n'est pas uniquement axé sur la République de Trinité-et-Tobago. Il représente, comme l'a dit, il y a un an, mon Premier Ministre du haut de cette même tribune,

« une petite partie d'un plan d'action pancaraïbes auquel nous sommes irrévocablement et solidement attachés [dans lequel] le développement de la Trinité-et-Tobago et celui de la CARICOM sont indissolublement liés ». (A/59/PV.10, p.8-9)

Par conséquent, nous restons attachés à l'intégration de la région Caraïbe par le truchement de la CARICOM. À cette fin, la Trinité-et-Tobago a fourni à nos voisins de la CARICOM une aide financière et économique grâce à un ensemble de mécanismes, notamment les activités des marchés de capitaux, l'investissement étranger direct, l'allègement de la dette et l'aide bilatérale directe. Nous avons également fourni une aide importante suite aux cyclones, ainsi qu'une assistance au secteur privé de la CARICOM pour qu'il renforce ses capacités d'exportation.

En tant que pays excédentaire en énergie, la Trinité-et-Tobago a mis à la disposition des pays de la CARICOM, par l'intermédiaire de son fonds de stabilisation des cours du pétrole, une aide financière d'environ 48 millions de dollars par an – et cela sans condition.

Aucune évaluation du développement ou de la sécurité dans notre sous-région ne serait complète sans l'examen de la grave crise politique, économique, sociale et en matière de sécurité à laquelle est confronté le peuple haïtien. Nous attendons avec intérêt la tenue d'élections libres, justes, démocratiques et ouvertes à tous et l'installation d'un gouvernement élu selon des règles vraiment démocratiques en Haïti, afin que ce pays puisse à nouveau siéger au Conseil de la CARICOM.

La Trinité-et-Tobago et les autres États de la CARICOM restent déterminés à assurer à long terme le progrès et l'avenir du peuple haïtien. Nous exhortons par conséquent le système des Nations Unies et la communauté internationale des bailleurs de fonds à fournir à Haïti l'appui dont il aura besoin dans la période postélectorale. Une aide efficace, le déboursement des fonds promis et la fourniture d'autres ressources assureront le progrès d'un pays qui est actuellement noyé sous des problèmes colossaux.

Dans le domaine du désarmement, nous partageons la déception de nombreux États Membres face à notre incapacité à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour assurer l'adoption par consensus d'accords aboutissant à des résultats

concrets et importants lors de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et dans le document final.

La Trinité-et-Tobago réaffirme sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour éliminer ce fléau dans le monde. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt l'achèvement rapide d'un projet de convention générale sur le terrorisme international.

De plus, nous nous félicitons des mesures prises par les membres de la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme mais nous souhaiterions répéter que les droits de l'homme et les droits civils et politiques des personnes doivent être respectés au cours de toute opération de lutte contre le terrorisme entreprise par les États membres de la communauté internationale.

En tant que petit État insulaire en développement, nous sommes confrontés à des difficultés associées aux conséquences funestes du commerce des drogues et du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Cela a pour résultat qu'il devient de plus en plus difficile d'endiguer le flot des activités criminelles dans notre société.

La Trinité-et-Tobago pense qu'un ordre international fondé sur la primauté du droit doit être observé dans les relations entre États et à l'intérieur de ceux-ci. Ce pilier fondamental est indispensable pour le fonctionnement adéquat du système international. Dans leurs relations, les États doivent à tout moment respecter les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les normes du droit international.

Nous réaffirmons en particulier les principes relatifs à l'égalité souveraine de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, à la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, au respect de leur intégrité politique et territoriale, au droit des peuples à l'autodétermination, et au recours à des moyens pacifiques pour le règlement des différends.

Nous réaffirmons également le rôle important que joue l'Assemblée générale dans l'élaboration des traités internationaux.

La Trinité-et-Tobago exprime son regret profond devant l'absence de référence à la Cour pénale internationale ou à la question de l'impunité dans le document final. À cet égard, nous invitons tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à devenir parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale pour faire en sorte qu'elle devienne un instrument vraiment international pour juger ceux qui sont accusés d'avoir commis des crimes qui offensent la conscience de l'humanité.

Mon pays se félicite de la coopération entre la Cour pénale internationale et l'Organisation des Nations Unies, qui a été soulignée au début de l'année au moment où le Conseil de sécurité a décidé de renvoyer à la Cour la question de la situation au Darfour. Nous attendons avec intérêt de voir s'instaurer des possibilités accrues de collaboration et de coopération entre ces deux institutions mondiales importantes pour mettre fin à ces crimes et à la culture d'impunité qui les accompagne depuis si longtemps.

La Trinité-et-Tobago réaffirme son attachement à la réforme et au renforcement de l'Organisation des Nations Unies. Nous partageons l'avis selon lequel la réforme de l'Organisation des Nations Unies doit chercher à renforcer et à consolider les fondations démocratiques sur lesquelles cette Organisation a été bâtie.

Nous pensons que les aspects essentiels de la réforme sont la revitalisation et la restauration du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale, en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation des Nations Unies.

La Trinité-et-Tobago appuie la réforme globale du Conseil de sécurité. À cet égard, nous souhaitons souligner qu'il importe que la communauté internationale adopte un ensemble de mesures de réforme globales. Il est impératif que l'élargissement vise à rendre le Conseil plus représentatif de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il devrait contribuer à une plus grande démocratisation de son fonctionnement. Il devrait conférer une plus grande légitimité et une plus grande transparence à ses décisions et il devrait être réalisé par le biais de consultations aussi larges que possible.

La Trinité-et-Tobago attend également avec intérêt de prendre part aux délibérations sur la réforme des dispositifs internationaux relatifs aux droits de

l'homme et sur les questions en suspens relatives à la Commission de consolidation de la paix.

La Trinité-et-Tobago tient à féliciter le Secrétaire général des efforts qu'il mène pour renforcer l'efficacité de la gestion de l'Organisation des Nations Unies. Un Secrétariat efficient, efficace et doté des ressources nécessaires, qui répond de ses actes devant l'Assemblée générale, est indispensable afin de réaliser les objectifs d'une Organisation renforcée.

La Trinité-et-Tobago accueille avec satisfaction les propositions de réforme du Secrétariat et de la gestion qui sont contenues dans le document final, en tant que première étape des débats nécessaires et complets qui suivront et nous attendons avec intérêt de participer activement à ces négociations.

Il est impératif cependant que ces propositions passent le test de la viabilité, aient reçu le consentement du processus intergouvernemental établi et ne cherchent pas individuellement ou collectivement à déprécier, à diminuer ou à marginaliser encore davantage le rôle de l'Assemblée générale.

Au moment où nous nous engageons sur la voie de la mise en œuvre du document final, nous ne devons épargner aucun effort pour veiller à ce que le futur de l'Organisation des Nations Unies ne soit pas compromis par les exigences du moment. Le renouveau institutionnel, une Organisation des Nations Unies renforcée et un multilatéralisme robuste doivent nous permettre de mettre au point une réponse et un engagement internationaux véritablement efficaces face aux menaces et aux défis communs auxquels nous sommes confrontés.

La Trinité-et-Tobago s'engage à jouer le rôle qui lui revient pour faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument plus efficace au service commun de tous les peuples.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jan Petersen, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Norvège.

M. Petersen (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais, moi aussi, vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale.

Il y a 60 ans, l'Organisation des Nations Unies naissait des cendres de la Seconde Guerre mondiale. La

création de notre organisation donnait ainsi corps aux espoirs des peuples en un avenir meilleur et plus sûr. La Norvège eut l'honneur de donner à l'ONU son premier Secrétaire général, en la personne de Trygve Lie.

La semaine dernière, nous avons été les témoins de l'accord sur le Document final du Sommet de 2005 (résolution 60/1). Ce document ne répond pas pleinement à nos attentes. Néanmoins, il contient des directives importantes quant à la manière d'améliorer et de renforcer le rôle de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité et dans la promotion des droits de l'homme et du développement.

Dans certains domaines, les États Membres ont accompli des progrès considérables; dans d'autres, de meilleurs résultats auraient dû être obtenus. J'avais espéré et œuvré, en particulier, en faveur d'un texte plus substantiel sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération. La prolifération des armes de destruction massive constitue une menace fondamentale. Il y a un risque croissant d'assister à une prolifération et à un acte de terrorisme catastrophique. Dans le même temps, nous constatons que certains sont réticents à accepter le fait que tous les États doivent œuvrer en faveur du désarmement et de la non-prolifération.

Au cours de la semaine écoulée, à maintes reprises, j'ai entendu dire à l'Assemblée générale que nous étions déterminés à régler les problèmes communs. Il n'empêche qu'il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur la manière de s'attaquer à ces menaces véritablement planétaires. Je puis assurer les Membres que la Norvège relèvera le défi lancé par le Secrétaire général et qu'elle continuera de s'efforcer d'obtenir un consensus et des résultats concrets. Nous nous y attellerons avec l'Australie, le Chili, l'Indonésie, la Roumanie, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni, et avec tous les pays qui ont appuyé nos efforts.

Des progrès supplémentaires doivent aussi intervenir d'urgence pour empêcher la prolifération des armes légères. La Norvège se félicite que le Document final appelle à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies relatif aux armes légères. Nous aurions cependant aimé avoir un engagement plus ferme en faveur du contrôle des transferts internationaux de ces armes à travers la conclusion d'accords juridiquement contraignants.

La communauté internationale doit coopérer pour relever les défis mondiaux. Nous sommes confrontés à tout un éventail de menaces et de difficultés nouvelles. Je viens d'évoquer le risque lié à la prolifération, mais le terrorisme en est un autre. La propagation de maladies infectieuses, ou jusqu'alors inconnues, constitue aussi une perspective effrayante. La réponse réside dans le multilatéralisme. Nous devons affronter toutes ces menaces ensemble et nous entendre sur la manière de les surmonter. L'instance internationale doit être constamment remodelée et adaptée afin que nous puissions compter sur une ONU qui donne toujours le maximum de son potentiel. Nous ne pouvons pas nous accuser les uns les autres quand elle ne fonctionne pas. Comme le Secrétaire général l'a dit dans l'allocation qu'il a prononcée lors du Sommet, « malgré les divergences d'opinions, dans le monde d'aujourd'hui, un monde où tout se tient, ou bien nous nageons ensemble, ou bien nous coulons tous » (*A/60/PV.2, p. 6*).

Notre responsabilité la plus importante est de veiller à ce que les forts protègent les faibles. Nos échecs les plus retentissants surviennent lorsque nous, Membres des Nations Unies, sommes incapables d'empêcher que des atrocités ne soient commises sur des civils innocents. Pour la première fois, les États Membres ont souscrit au principe de la « responsabilité de protéger ». Ce principe donne ainsi un nouveau fondement essentiel pour entreprendre une action collective en cas de génocide, de crimes contre l'humanité, d'épuration ethnique et de crimes de guerre. Nous avons désormais les moyens d'empêcher un nouveau Srebrenica ou un nouveau Rwanda.

Un consensus plus large en matière d'action collective et de diplomatie préventive est nécessaire si l'on veut prévenir les conflits violents. Répondre aux besoins des pays en crise est un défi exigeant pour l'ONU, tout comme l'est le fait d'aider les pays qui sortent d'un conflit et qui opèrent une transition de la guerre à la paix. Le processus de paix entre le Gouvernement sri lankais et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul, que la Norvège s'efforce de faciliter, a tiré parti de l'aide accordée par l'ONU. Le rôle joué par l'ONU en matière de fourniture d'assistance humanitaire et d'aide au développement dans toutes les zones du Sri Lanka a été indispensable.

Je me félicite par conséquent de l'initiative visant à créer une Commission de consolidation de la paix pour canaliser les ressources, donner des conseils et

proposer des stratégies générales de consolidation de la paix ou de relèvement après le conflit. La situation au Soudan, en République démocratique du Congo et dans d'autres régions touchées par un conflit démontre clairement qu'une Commission de consolidation de la paix est nécessaire. Tant que le Conseil de sécurité demeurera activement saisi d'une question, la Commission de consolidation de la paix devrait lui fournir des conseils. La Norvège apportera une contribution de 15 millions de dollars au Fonds permanent pour la consolidation de la paix. Le rôle et les besoins des femmes devraient être dûment reflétés dans la mise en place de la Commission de consolidation de la paix. Celle-ci devrait également contribuer au suivi des engagements contraignants prévus par la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

Tout en appuyant la création de la Commission de consolidation de la paix, la Norvège tient également à insister sur la nécessité de préserver et de renforcer la prérogative du Secrétaire général de prendre des initiatives grâce à des activités de bons offices.

Au moment où nous sommes réunis ici à New York, on estime que le nombre de victimes des graves pénuries alimentaires en Afrique australe sera d'environ 10 millions de personnes. Selon le Secrétaire général, la situation d'urgence chronique qui prévaut dans la région est causée par la combinaison du VIH/sida, de l'insécurité alimentaire et de pouvoirs publics affaiblis. Ces récents mois, le Niger et plusieurs régions du Sahel ont été également les victimes d'une grave sécheresse.

La capacité de réaction de l'ONU doit être réformée. Cela veut dire qu'il faut améliorer la rapidité, l'équité et la prévisibilité des secours humanitaires. Disposer d'un fonds de réponse de secours central amélioré et étendu constituerait un pas dans la bonne direction, de même que l'amélioration de la coordination sur le terrain, y compris au niveau du réseau des coordonnateurs humanitaires. L'Assemblée générale doit maintenant prendre les décisions nécessaires pour que le nouveau fonds devienne opérationnel le plus rapidement possible. La Norvège s'est engagée à fournir 15 millions de dollars au Fonds et nous sommes prêts à contribuer à la mise en place du cadre organisationnel nécessaire.

L'ONU apporte une contribution importante au développement. L'acceptation universelle des Objectifs

du Millénaire pour le développement et le renouvellement de l'engagement à les atteindre d'ici à 2015 sont des résultats clefs du Sommet; tout comme le sont les engagements renforcés en faveur de l'augmentation de l'aide publique au développement (APD) et de l'allègement de la dette, pris lors des préparatifs du Sommet, en particulier par l'Union européenne et le Groupe des Huit. La communauté mondiale doit maintenant veiller à ce que les promesses soient tenues, les versements effectués et à ce que l'attention accordée à l'Afrique ne faiblisse pas. La Norvège remplira son rôle et augmentera son aide publique au développement destinée à l'Afrique de 150 millions de dollars en 2006.

Le commerce international est une condition préalable à la croissance économique et au développement. La Norvège est attachée à poursuivre le développement d'un système de commerce équitable et fondé sur des règles. Les négociations qui ont lieu actuellement au sein de l'Organisation mondiale du commerce parviendront à un tournant décisif à Hong Kong en décembre prochain. Nous devons redoubler d'efforts pour concrétiser pleinement les possibilités offertes par le programme de travail de Doha afin de conclure de manière satisfaisante le cycle de Doha sur le développement en 2006. Une attention particulière doit être accordée aux besoins et aux intérêts des pays en développement.

Aucune cause ne peut justifier les actes de terrorisme. L'ONU doit jouer un rôle central pour diriger et coordonner la lutte internationale contre le terrorisme. Une stratégie générale est nécessaire pour contrer cette menace, ainsi que le recommande le Secrétaire général. La lutte contre le terrorisme doit se fonder sur l'état de droit.

L'ONU a un rôle essentiel car elle peut fournir les instruments et les cadres juridiques dont nous avons besoin. J'encourage tous les États à signer, à ratifier et à mettre en œuvre les 13 conventions des Nations Unies relatives au terrorisme. La Norvège appuie fermement les efforts visant à la conclusion d'une convention générale des Nations Unies sur le terrorisme international.

Le terrorisme doit être combattu par tout un éventail de moyens, y compris des moyens militaires et juridiques. Il faut aussi faire face à d'autres menaces à la paix et à la stabilité, telles que la pauvreté et le chômage, l'absence de droits sociaux et politiques et

d'un régime de droit et le manque d'accès à l'éducation. L'ONU a un rôle vital à jouer dans tous ces domaines. Elle a une expérience plus vaste qu'aucune autre organisation sur ces questions et dispose des meilleurs outils pour y faire face.

La défense des droits de l'homme est un objectif universel principal. Quand les défenseurs des droits de l'homme sont réduits au silence, les violations des droits de l'homme passent inaperçues et ne sont ni exposées au grand jour ni opposées. La question des personnes et des groupes victimes de violations des droits de l'homme devrait être fermement inscrite à l'ordre du jour de tous les pays. J'invite les Membres à continuer d'appuyer un projet de résolution à cet effet.

Il est essentiel que nous donnions aux droits de l'homme la place qui leur revient en tant que pilier fondamental de l'ONU. Notre objectif dans les mois à venir doit être de combler le fossé entre les attentes d'une action crédible de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme et les capacités de l'Organisation. Nous devons prendre les mesures suivantes.

Nous devons créer le plus rapidement possible un nouvel organe permanent chargé des droits de l'homme, de préférence en tant qu'organe principal de l'ONU. Il doit se concentrer sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités. Il doit également être en mesure de réagir de façon rapide, crédible et efficace face aux violations des droits de l'homme dans le monde. Les points forts et les meilleures pratiques de la Commission des droits de l'homme doivent être maintenus et ses faiblesses abandonnées.

Et nous devons renforcer le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en respectant, à la Cinquième Commission, la décision du Sommet de doubler les ressources du budget ordinaire du Haut Commissariat.

Une direction exécutive plus ferme et une réforme administrative approfondie de l'Organisation sont nécessaires. La corruption, la mauvaise gestion ainsi que l'exploitation et les abus sexuels sont des exemples de conduite qui ne sauraient être tolérés.

Nous avons décidé de rendre le Bureau des services de contrôle interne plus indépendant. La capacité du Bureau de mener des audits et des enquêtes sera considérablement élargie. Il est nécessaire de renforcer le dispositif de responsabilisation du Secrétariat, d'améliorer la performance des dirigeants

et de mieux faire respecter la déontologie. La responsabilité, toutefois, étant donné les nombreuses faiblesses du système des Nations Unies, relève des États Membres eux-mêmes.

Nous avons besoin d'une Assemblée générale plus pertinente en tant qu'organe principal directeur de l'Organisation. Ceci nécessitera de la part des États Membres des orientations stratégiques. Le Secrétaire général, en tant que chef de l'administration, doit disposer de l'autorité et de la marge de manœuvre suffisantes pour mener à bien ses tâches. Pour que l'Organisation puisse mieux veiller à l'exécution des mandats, nous devons lui fournir les ressources financières nécessaires. Afin de préserver l'efficacité de l'Organisation, il nous faut examiner les mandats existants et révoquer ceux qui ne sont plus pertinents.

Le processus de réforme de la gestion constitue une occasion unique d'accroître le recrutement des femmes à tous les niveaux de l'ONU. Une bonne gouvernance dans une organisation moderne nécessite la contribution des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes.

Certains ont dit que les résultats du Sommet n'étaient qu'une autre étape le long du chemin. À mon sens, un bon nombre de mesures importantes ont été prises. À présent, c'est à l'Assemblée générale qu'il appartient d'y donner suite. Je promets que la Norvège y concourra. Nous continuerons à œuvrer pour la réforme. Le système des Nations Unies doit être plus efficace en matière de maintien de la paix et de la sécurité mondiales, de lutte contre la pauvreté et de promotion des droits de l'homme. En définitive, c'est à nous, les États Membres, qu'incombe la responsabilité d'en faire une réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Seyoum Mesfin, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

M. Mesfin (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous présenter, Monsieur le Président, nos chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la soixantième session historique de l'Assemblée générale. Vous pouvez être certain de la plus entière coopération de ma délégation. Nous tenons à exprimer notre appréciation au Président de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, notre frère, M. Jean Ping, dont le mandat en tant que Président de l'Assemblée a coïncidé avec les

événements d'importance capitale à l'ONU, qui ont nécessité autant de sagesse que de grande compétence de la part du Président. M. Jean Ping a montré qu'il possédait les deux qualités et nous a tous remplis de fierté.

Comme toujours, nous savons gré au Secrétaire général, Kofi Annan, de ses efforts et son mandat restera à jamais gravé dans les mémoires comme une période de dévouement sans bornes à la réforme de l'ONU et de nobles efforts pour mobiliser l'appui international dans la lutte contre l'extrême pauvreté.

Le document final que nos chefs d'État et de gouvernement ont adopté (résolution 60/1) reflète le consensus mondial sur le fait que la réforme de l'ONU est essentielle et fort opportune. Ma délégation se félicite du document qui trace les grandes lignes d'un programme ambitieux pour le changement.

La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par ceux qui risquent d'être semés en chemin est d'une importance critique pour tous, pas seulement pour ceux qui sont directement touchés. Il serait regrettable si les cibles visées – si importantes pour le bien-être universel – étaient manquées dans les 10 prochaines années parce que ceux qui sont directement touchés ont échoué ou en raison d'un manque de solidarité au niveau international. Nous sommes fermement convaincus que les cibles visées ne sont ni irréalistes ni trop ambitieuses.

On ne saurait suffisamment insister sur le fait qu'au bout du compte ceux qui portent la responsabilité principale de vaincre l'extrême pauvreté sont ceux qui sont directement touchés. Mais ceux qui subissent cette pauvreté extrême ont besoin de l'appui de la communauté internationale pour se maintenir sur la voie de la réalisation des OMD.

Concrètement, cela signifie que l'aide publique au développement et les mesures commerciales et d'allègement de la dette doivent être en harmonie avec la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, nous sommes encouragés par les progrès enregistrés au Sommet de Gleneagles du Groupe des Huit. Nous avons aussi été encouragés par l'engagement pris, par les dirigeants à la Réunion plénière de haut niveau, de remédier aux déséquilibres actuels du commerce international, notamment en éliminant les subventions agricoles. Rien n'est aussi important pour les pays à faible revenu qu'un partenariat à la fois fiable, constant et fondé sur des

obligations mutuelles qui auront été définies auparavant.

Aucune aide internationale, quelle que soit son ampleur, ne suffira pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement à moins que les conditions requises au niveau national ne soient réunies dans tous les domaines concernés. Nous, en Éthiopie, avons fait de notre mieux à cet égard. Nous n'avons épargné aucun effort pour changer pour le mieux la situation économique de notre pays, notre objectif principal étant le secteur rural. L'Éthiopie a déployé des efforts inlassables pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Malgré toutes les complications et l'absence de tradition d'opposition loyale, les élections récentes en Éthiopie ont démontré la profondeur de notre engagement et de notre détermination à transformer la tradition de gouvernance en Éthiopie, qui est aussi éloignée de la démocratie qu'il est possible. Ces élections sont à marquer d'une pierre blanche dans le processus de démocratisation de l'État et de la société dans son ensemble. L'Éthiopie est entrée dans une nouvelle ère, marquée par un système politique multipartite très dynamique.

Dans le domaine de la paix, et en particulier de la paix de notre sous-région, nous continuerons, avec nos partenaires attachés aux mêmes principes, d'être des piliers de la paix et de la stabilité. Concernant la lutte contre le terrorisme, l'Éthiopie continuera d'assumer ses responsabilités en coopération avec les autres pays épris de paix. L'Éthiopie rejette le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous sommes déterminés à travailler avec la communauté internationale à la mise en œuvre de la stratégie antiterroriste.

Compte tenu de notre profonde aspiration à la paix, notre unique motif de déception est le différend de longue date qui nous oppose à l'Érythrée. L'Éthiopie a fait plus que ce qui lui revenait pour régler ce problème. Dans sa déclaration du mercredi 21 septembre (voir A/60/PV.19), le représentant de l'Érythrée a officiellement menacé de recourir à la force contre l'Éthiopie au motif qu'une partie du territoire érythréen se trouverait sous occupation éthiopienne, ce qui est une allégation infondée. Je me dois de rétablir les faits. Il s'agit d'un problème qui découle d'un acte d'agression commis par l'Érythrée contre l'Éthiopie. Ce n'est un secret pour personne que

l'Éthiopie a réussi à repousser l'agression érythréenne et qu'elle a mis en place les conditions d'un règlement pacifique de la crise entre les deux pays fondé sur la légalité, à laquelle l'Éthiopie a toujours été et demeure attachée. Toute allégation selon laquelle le territoire érythréen ferait l'objet d'une occupation – comme celle qui a été faite par le représentant érythréen mercredi – est une contre-vérité manifeste et une insulte à l'intelligence de la communauté internationale.

Le recours ou la menace de recours à la force ne doivent pas trouver place parmi les moyens de règlement des différends entre les États. C'est un principe auquel l'Éthiopie est restée fidèle, que ce soit avant l'acte d'agression de l'Érythrée, lorsqu'il a été mis fin à cette agression et depuis. Malheureusement l'attitude de l'Érythrée a été différente, comme on a pu le voir à maintes reprises sur le terrain dans notre région et dans les déclarations faites par des responsables érythréens dans différentes enceintes, dont l'Assemblée générale. Il faut rappeler au Gouvernement érythréen qu'il ne faut pas qu'il se trompe : il sera tenu responsable de ses actions.

L'Éthiopie a toujours été attachée à la légalité et au maintien de la paix et de la stabilité. Notre plan de paix en cinq points, en date du 25 novembre 2004, qui doit nous rapprocher de la paix avec l'Érythrée, a été salué par la communauté internationale et démontre le sérieux de l'Éthiopie à cet égard. L'Érythrée sait que l'Éthiopie est prête au dialogue, aux fins, à la fois, d'assurer la démarcation des frontières sur la base de la décision de la Commission du tracé de la frontière et de normaliser les relations entre les deux pays, mais l'Érythrée abhorre le dialogue, car elle se doute que ce dialogue pourrait aboutir à la paix. On ne sait pas au juste si le Gouvernement érythréen considère que la paix sert ses intérêts : peut-être la population érythréenne doit-elle être maintenue en haleine, l'attention accaparée vers une adversité extérieure artificielle? Quoi qu'il en soit, l'Érythrée n'a aucune raison d'être en colère contre l'Éthiopie ou contre le monde. C'est l'Érythrée qui a entraîné l'Éthiopie dans la guerre en 1998 et continue maintenant d'être un obstacle à la normalisation des relations entre les deux pays et les deux peuples.

Le problème entre l'Éthiopie et l'Érythrée n'a jamais été et n'est pas un problème juridique; c'est un problème politique et l'Éthiopie, pour sa part, est animée de la volonté politique de sortir de cette situation. Nous invitons l'Érythrée à se joindre à nous

dans cet effort. L'Éthiopie ne croit pas qu'il soit du tout une solution de fourbir ses armes, encore moins lorsqu'il s'agit de deux pays qui ont mieux à faire à consacrer leur temps à la lutte contre la misère.

Au niveau du continent, nous trouvons encourageant le dynamisme avec lequel la nouvelle Union africaine s'est consacrée à l'effort commun de l'Afrique en faveur de la paix et de la stabilité. Il ne fait pas de doute que la réforme des Nations Unies pourrait permettre encore mieux à l'Afrique de jouer le rôle qui lui revient non seulement sur son continent mais aussi en dehors.

L'Éthiopie attache toujours une grande importance à la réforme des Nations Unies. Nous pensons en effet que la Réunion plénière de haut niveau, si elle n'a pas satisfait toutes nos attentes, a permis de redonner un élan important à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement comme à la réforme des Nations Unies. Nous espérons pouvoir enregistrer de nouveaux progrès à cet égard au cours de cette session.

J'aimerais terminer en réitérant l'attachement de l'Éthiopie à l'Organisation des Nations Unies et sa volonté de faire le nécessaire pour contribuer aux efforts visant à rendre l'Organisation plus efficace et plus représentative.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Trevor Walker, Ministre d'État d'Antigua-et-Barbuda.

M. Walker (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : C'est la première fois qu'un représentant de l'île de Barbuda a l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale. Pour mon pays, la nation d'Antigua-et-Barbuda, et surtout pour mes concitoyens barbudiens, cet événement historique est à marquer d'une pierre blanche. Le Gouvernement et la population d'Antigua-et-Barbuda ont toute confiance dans le système multilatéral et dans l'Organisation des Nations Unies comme instrument primordial du multilatéralisme. En outre, nous pensons que ce n'est que par la coopération au niveau international que les micro-États tels qu'Antigua-et-Barbuda pourront faire face aux menaces et aux défis planétaires qui mettent en péril notre existence, notre mode de vie et notre capacité de progrès. Antigua-et-Barbuda attache une grande importance aux travaux des Nations Unies et à l'aboutissement des décisions collectives de la famille des nations. Nous comptons voir donner des garanties

aux petits États en développement à toutes les étapes des processus multilatéraux et en particulier dans le document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1).

Ce bilan de la réalisation des objectifs des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies est une tâche que nous abordons avec appréhension. Antigua-et-Barbuda s'efforce d'obtenir et de maintenir pour son peuple et pour les générations à venir une qualité de vie décente. Notre bilan personnel est mitigé, mêlé d'espoir et de frustration. Nous avons espoir, parce que nous avons réussi beaucoup de choses avec de maigres ressources. Face aux graves difficultés économiques que nous connaissons, nous avons ainsi réussi à atteindre un taux d'alphabétisation de plus de 90 % dans la population des jeunes de 15 à 25 ans. L'accès à l'enseignement primaire et secondaire est obligatoire et est proposé gratuitement par le gouvernement à tous les élèves âgés de 5 à 16 ans. Tous les élèves des écoles publiques reçoivent des uniformes scolaires et les manuels nécessaires sont gratuits. Pour faire face à l'accroissement de la population d'âge scolaire, nous avons, pas plus tard que cette semaine, construit une nouvelle école sur l'île de Barbuda.

Les pauvres ont besoin d'avoir accès aux ressources nécessaires pour pouvoir prendre en main leur propre développement. C'est pourquoi la population barbudienne est particulièrement fière de ce que nous considérons être une politique foncière très progressive pour ce qui est de la propriété des terres sur notre île. Le « Barbuda Lands Act », qui doit bientôt être soumis au Parlement, stipule que toutes les terres de Barbuda seront la propriété commune de toute la population barbudienne.

Dans le domaine de la santé, nous avons, à Antigua-et-Barbuda, un programme médical national qui donne accès à peu de frais aux services de santé et aux médicaments. Le taux de mortalité infantile est parmi les plus bas des pays en développement et le niveau de nutrition des enfants âgés de 5 ans et moins est parmi les plus élevés.

Un domaine d'action prioritaire pour Antigua-et-Barbuda a été la promotion de l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes. Nous avons signé et ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et nous travaillons actuellement à la ratification du Protocole

facultatif se rapportant à ladite Convention. En ce qui concerne l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'émancipation des femmes, Antigua-et-Barbuda a fait des progrès notables. Nous venons, pour la première fois, d'élire une femme au Parlement lors des élections générales. Le Président du Parlement et le Président du Sénat sont des femmes, et deux femmes sont membres du Cabinet. Des efforts concertés ont été faits pour promouvoir la participation politique des femmes à tous les niveaux.

Malgré ces progrès, nous continuons toutefois à ressentir une certaine frustration pour ce qui est du développement, car les progrès réalisés à ce jour risquent d'être réduits à néant. En tant que petit État insulaire en développement à revenu intermédiaire, dès que sont évoquées un certain nombre de questions relatives au développement international, c'est par le fil tranchant que l'on nous fait saisir l'épée. C'est comme si la communauté internationale cherchait à nous punir d'avoir réalisé un certain nombre de progrès malgré nos très maigres ressources et en dépit de graves difficultés extérieures.

Le Consensus de Monterrey constitue un pacte entre pays développés et pays en développement, dont l'objectif est d'accroître le financement du développement. Il n'y a cependant rien dans le Consensus de Monterrey dont les pays dits « à revenu intermédiaire » peuvent tirer profit. Nous nous sommes acquittés des responsabilités incombant aux gouvernements des pays en développement, comme le stipule le Consensus de Monterrey. Nous continuons d'aller au-delà de ces responsabilités afin de consolider les principes d'obligation redditionnelle, de transparence et de bonne gouvernance dans les lois que nous avons présentées au Parlement lors du septième mois du premier mandat du Gouvernement actuel d'Antigua-et-Barbuda.

Tout cela s'est déroulé dans le contexte d'une tendance à la baisse des flux d'aide publique au développement (APD) vers la région des Caraïbes. Il faut que les accords internationaux sur le financement du développement, tel le Consensus de Monterrey, incluent tous les pays en développement et ne marginalisent pas ceux qui ont réalisé certains progrès. La frustration qui est la nôtre à l'égard du Consensus de Monterrey en particulier, et du financement du développement en général, ne serait pas si prononcée si nous n'avions pas à faire face à de très gros problèmes

dans d'autres domaines qui pourraient être des moteurs de croissance économique et de développement.

Nous avons été obligés de nous demander si la communauté internationale souhaitait véritablement un régime commercial favorable au développement. Nos voisins de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont été entraînés dans des luttes commerciales brutales, s'efforçant de maintenir en vie leur secteur agricole, à savoir les industries bananière et sucrière. La Communauté des Caraïbes clame depuis des années l'importance de ces deux secteurs pour la survie de nos populations. Un régime commercial favorable au développement n'amputerait pas les pieds de ces si petits acteurs vulnérables et ne les laisserait pas exsangues, mais c'est exactement ce qui s'est produit pour nos voisins de la CARICOM, producteurs de bananes et de sucre.

Et, comme si cela ne suffisait pas, nous nous sommes retrouvés, à Antigua-et-Barbuda, attaqués dans un autre secteur encore. La semaine dernière, durant le Sommet mondial de 2005, le Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda a dit (voir A/60/PV.4) qu'il nous fallait demander l'intervention de l'Organisation mondiale du commerce dans le litige qui nous oppose aux États-Unis à propos des jeux sur Internet. Au vu des difficultés constantes que les pays en développement en général, et les petits États insulaires en développement en particulier, éprouvent dans le domaine du commerce des produits agricoles, le secteur tertiaire est à peu près la seule option dont nous disposons actuellement pour diversifier notre économie. Le secteur du tourisme a été très positif pour Antigua-et-Barbuda, mais c'est un domaine très instable, et les niveaux élevés de vulnérabilité économique et environnementale font qu'il est stratégiquement nécessaire de rechercher d'autres options de croissance économique et de développement, notamment les jeux sur Internet. Mais à cause des pratiques commerciales déloyales des pays très développés, comme les États-Unis en particulier, il nous est de plus en plus difficile de réaliser des bénéfices pour le développement à partir des jeux sur Internet.

En outre, le principe d'un traitement spécial et différentiel pour les pays ayant des besoins spéciaux, comme cela est le cas des petits États insulaires en développement, subit les assauts constants des pays hautement développés. Après un examen et une évaluation attentifs, nous sommes obligés de conclure

qu'il n'y a rien de tangible dans le Consensus de Monterrey pour les petits États en développement. Nous sommes en train de perdre la bataille commerciale et nous tentons de nous raccrocher à l'investissement étranger direct afin de stimuler la croissance économique et le développement. Mais encore une fois, nos efforts ne font qu'aboutir à un sentiment de frustration. Pourquoi? À cause d'un endettement non viable.

Notre expérience a montré que les pays très endettés ont énormément de difficultés à attirer un financement privé international. La communauté internationale comprend désormais l'importance de la réduction ou de l'annulation de la dette pour le développement. Nous demandons instamment que la situation des pays à revenu intermédiaire très endettés suscite toute l'attention de la communauté internationale. Si l'on n'en fait pas davantage pour remédier au problème de la dette des pays à revenu intermédiaire, nous risquons de perdre nos acquis de développement, et les niveaux de pauvreté, au lieu de diminuer, pourraient en fait augmenter.

Antigua-et-Barbuda appuie pleinement l'ensemble des efforts visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). S'agissant de la durabilité de l'environnement, les petites îles comme Antigua-et-Barbuda sont confrontées au problème d'une masse terrestre très limitée et d'écosystèmes fragiles, et elles sont extrêmement vulnérables aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques. À ces problèmes vient s'ajouter notre dépendance très lourde à l'égard de l'environnement naturel, base de notre industrie du tourisme qui produit près de 80 % de notre revenu national brut. Les deux tiers de l'île de Barbuda ne sont situés qu'à quelques pieds au-dessus du niveau de la mer. Les menaces qui pèsent sur notre environnement naturel pèsent également sur notre mode même de vie et sur notre existence. Nous sommes donc favorables aux paragraphes 51 à 53 du document final du Sommet mondial de 2005, qui ont trait aux changements climatiques.

Les destructions provoquées par des ouragans de plus en plus puissants ont fait reculer notre niveau de développement de plusieurs années, voire de plusieurs décennies. Antigua-et-Barbuda insiste sur la nécessité de prendre des mesures en vue d'atténuer les effets des ouragans et autres catastrophes naturelles dans les petits États en développement, et de créer un système

performant d'appui sur le long terme à l'attention des pays se relevant d'une catastrophe.

Le trafic de drogues international est lourd de conséquences pour nos îles. Il n'est pas rare que les trafiquants utilisent nos rives et nos eaux territoriales pour transborder leurs cargaisons illicites, accentuant ainsi la présence d'éléments criminels dans nos sociétés au demeurant fragiles. Ces criminels appartiennent à des réseaux complexes et hors d'atteinte pour nos ressources. C'est une situation qui met en péril la sécurité de notre région tout entière. C'est un problème qui requiert une attention accrue de la part de la communauté internationale.

Antigua-et-Barbuda approuve un grand nombre des recommandations du document final du Sommet mondial de 2005 sur la manière de renforcer l'ONU. Nous accueillons favorablement les propositions de réforme visant à rendre l'ONU plus démocratique, plus légitime et plus performante.

Au moment même où le multilatéralisme est en butte aux attaques, nous, les petits États en développement, sommes plus que jamais conscients du rôle primordial de l'ONU. Associés à sa poursuite de la paix et de la sécurité, nous constatons avec satisfaction qu'il est de plus en plus admis qu'il ne peut y avoir de paix et de sécurité sans développement. Nous appelons de tous nos vœux une reconnaissance accrue et explicite du lien entre paix et développement et demandons instamment que le développement économique de tous les pays reçoive le même degré de priorité que la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ouch Borith, Secrétaire d'État du Royaume du Cambodge.

M. Ouch (Cambodge) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je m'associe aux autres représentants en vous félicitant de votre élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixantième session. Je suis convaincu que, sous votre habile direction, l'Assemblée générale saura répondre avec sagesse et efficacité aux besoins et aux attentes de la communauté internationale. Je puis vous assurer que le Cambodge vous apportera tout son appui et toute sa coopération dans l'exécution de vos hautes fonctions.

Je rends hommage aux efforts et à la contribution de M. Jean Ping, Président de l'Assemblée générale à

sa cinquante-neuvième session, et sais gré au Secrétaire général Kofi Annan de sa clairvoyance politique et de ses efforts dévoués en faveur du renforcement et de la revitalisation de l'ONU, s'agissant de garantir la paix dans le monde, de consolider la sécurité internationale et de forger une coopération entre les nations.

En ces temps incertains et difficiles, où les conflits et les épreuves semblent submerger le monde, la Réunion plénière de haut niveau et le document final qui en est issu ont permis de réaffirmer notre adhésion aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et de raviver l'espoir que nous atteindrons le noble objectif de renforcer la paix et la stabilité dans le monde, conditions indispensables pour le développement et la prospérité de l'humanité tout entière. Si le document final n'a pas apaisé toutes nos craintes, il nous fournit néanmoins un cadre de référence pour l'avenir. Il nous paraît important de faire vivre l'espoir, de rester fidèles à la cause de la paix mondiale et de demeurer résolus à prendre les mesures nécessaires pour que ce noble dessein soit un jour atteint.

Se relevant à peine de longues années de guerre et de conflits internes, le Cambodge connaît l'importance suprême de la paix. Le Cambodge est fermement convaincu que la sécurité mondiale ne progressera pas en fonction du nombre des armes. Comme les autres points examinés aujourd'hui, le désarmement ne peut se traiter isolément. Il est urgent et nécessaire de traiter cette question aux niveaux national, régional et international. Pour cela, il importe à notre avis de favoriser la mise en œuvre de mesures de confiance. L'expérience acquise par le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, désormais entré dans sa onzième année, atteste du bien-fondé d'une telle démarche.

C'est ce qui explique que le Cambodge ait ratifié le 19 juillet 2005 la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Le Cambodge est partisan du renforcement du droit international, qui comprend notamment les grands instruments visant à endiguer la course aux armements, comme le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d'interdiction complète des armes nucléaires. Nous sommes consternés et alarmés par l'échec total de la récente Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP. Nous déplorons

également qu'il ait été impossible d'atteindre un consensus autour de cette question cruciale dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau. Le Cambodge croit profondément au caractère impérieux et bénéfique du désarmement. Nous pensons que les populations n'ont pas besoin d'armes, mais de nourriture.

La façon dont la sécurité est perçue a radicalement changé depuis le 11 septembre 2001. Aucun individu, aucun pays n'est à l'abri du terrorisme, qui sème la souffrance et la mort parmi les innocents, frappant aussi bien les riches que les pauvres, les puissants que les faibles, les superpuissances que les îlots au milieu de l'océan, comme nous avons pu le constater un peu partout dans le monde. Nous sommes tous égaux face à la mort. Les armes et les techniques de pointe ne peuvent à elles seules garantir la sécurité de nos populations.

Une autre calamité, engendrée cette fois par la force de la nature, est venue renforcer cette conviction : l'ouragan Katrina, qui a dévasté les États de la Louisiane, du Mississippi, de l'Alabama et même celui de la Floride. L'intelligence humaine est l'élément déterminant dans les efforts que nous déployons pour contrecarrer les menaces à la sécurité et toutes autres menaces et représente l'essence de ces efforts. Aussi, il importe plus que jamais que nos stratégies soient axées sur la prévention, de portée générale, intégrales et mondiales. Je profite de l'occasion pour adresser, au nom du peuple et du Gouvernement royal du Cambodge, nos sincères condoléances aux familles des victimes et notre sympathie la plus vive aux survivants de cette tragédie.

Durant le Sommet, nos dirigeants ont entériné les différentes idées maîtresses de la stratégie antiterroriste que le Secrétaire général a identifiées. Une telle stratégie serait notre lutte collective contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, livrée dans le respect total des droits de l'homme et des libertés fondamentales. J'espère que nos efforts communs aboutiront à l'adoption d'une convention générale sur le terrorisme international.

Dans le cadre de la politique du Gouvernement cambodgien visant à jouer un rôle actif dans les efforts internationaux pour combattre le terrorisme, en particulier en honorant ses obligations telles qu'elles sont définies par le Comité contre le terrorisme des Nations Unies, le Cambodge a récemment mis en

œuvre un certain nombre de mesures qui étaient nécessaires. Nous sommes notamment sur le point d'arrêter la version définitive de notre législation nationale sur la lutte contre le terrorisme.

Comme l'expérience nous l'a enseigné au fil des ans, les causes du terrorisme ne sont pas soudaines. Ce n'est que grâce à des efforts constants et continus destinés à encourager la tolérance, le développement social, la croissance économique et la démocratie et à mettre en place une coalition mondiale faisant participer toutes les civilisations, toutes les religions, toutes les cultures et tous les systèmes politiques que nous pourrions lutter contre l'injustice, la pauvreté et les autres causes profondes de ces actes malveillants et fréquemment meurtriers. Ces mesures à long terme sont importantes pour notre mission visant à prévenir de manière efficace les actes de violence et d'agression extrême.

L'ONU a été créée, il y a 60 ans, pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. Toutefois, les fondements de la paix résident dans la capacité de nos gouvernements respectifs, de leur peuple et de la communauté mondiale dans son ensemble de forger leur avenir et l'avenir de leurs enfants grâce à de meilleurs services de santé, une meilleure éducation et de plus grandes possibilités économiques et professionnelles dans un environnement social sûr qui se caractérise par la primauté du droit et la culture du mérite et de l'honnêteté.

Il va sans dire que le développement est le ciment de la paix. Le développement ne peut être maintenu dans une région du monde s'il n'y a pas de développement dans les autres régions du monde. Le Cambodge croit dans l'appropriation nationale en mettant en place des stratégies pour assurer son propre développement. Nous pensons également qu'il est essentiel et nécessaire de mettre en place un partenariat international. Nous croyons également dans l'importance de la bonne gouvernance aux échelons national, international et des entreprises. Comment expliquer autrement notre dépendance mutuelle? La transparence et la responsabilité mutuelle sont les meilleures garanties d'un partenariat couronné de succès.

Le Cambodge a exprimé son plein attachement à la Déclaration du Millénaire. En 2003, le Cambodge a replacé à l'échelon national les objectifs mondiaux du Millénaire pour le développement qu'il a appelés les

objectifs du Millénaire pour le développement du Cambodge (OMDC). Les OMDC, qui reflètent la réalité du Cambodge, se fondent sur un fort consensus national. Des indicateurs spécifiques ont été adoptés pour chaque OMDC, y compris les points de référence et les valeurs à court, moyen et long terme à atteindre d'ici à 2005, 2010 et 2015. De manière générale, les OMDC couvrent 9 objectifs à long et court terme, 25 objectifs généraux et 106 objectifs spécifiques couvrant la pauvreté extrême et la faim; l'éducation primaire pour tous pendant neuf ans; l'égalité des hommes et des femmes et l'autonomie des femmes; la mortalité infantile; la santé maternelle; le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies; la durabilité de l'environnement; le partenariat mondial pour le développement; et le déminage, les engins non explosés et l'assistance aux victimes.

Le Cambodge est à présent en train de préparer son plan de développement stratégique national pour la période 2006-2010 en conjuguant son plan de développement socioéconomique antérieur avec des stratégies de réduction de la pauvreté nationale et en les intégrant dans les OMDC. La stratégie de réduction de la pauvreté nationale fondée sur les OMDC, qui en découlera, s'enracinera dans la « stratégie rectangulaire » pour la croissance, l'emploi, l'équité et l'efficacité qui fournit le programme politique du Gouvernement royal de la troisième législature (2004-2008) de l'Assemblée nationale du Cambodge.

Nos progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sont freinés par plusieurs obstacles, notamment une insuffisance constante d'investissements pour satisfaire nos besoins prioritaires. Le manque de ressources est un problème qui doit être résolu grâce à une augmentation des flux de financement extérieur. Ceci est nécessaire car les concessions actuelles de la communauté internationale aux pays les moins développés, tels que le Cambodge, ne nous donnent que des bénéfices limités et doivent être complétées par une augmentation des flux de financement pour le développement. Si nous voulons atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, une augmentation des flux financiers provenant de l'aide, de la réduction du service de la dette et des flux des comptes courants accrus est essentielle pour combler le manque de ressources et encourager la croissance requise.

C'est forts de ces considérations que nous aimerions réitérer notre appel en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés. Nous nous félicitons de l'élaboration de calendriers par de nombreux pays développés pour atteindre l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement d'ici à 2015 et à atteindre au moins 0,5 % d'ici à 2009. Nous exhortons les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à déployer des efforts tangibles et les invitons à établir des calendriers pour atteindre l'objectif de 0,7 %. Nous demandons également instamment à ces pays développés d'atteindre l'objectif visant à consacrer de 0,15 % à 0,20 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement des pays les moins avancés.

Le Gouvernement royal du Cambodge se félicite de la reprise des pourparlers à six parties sur la péninsule coréenne. La poursuite du dialogue intercoréen est également cruciale. Nous pensons que des voies de communication ouvertes sont essentielles pour jeter des bases solides permettant de faire des tentatives pour parvenir à la paix et à la stabilité sur la péninsule coréenne.

Nous nous félicitons également des faits nouveaux positifs au Moyen-Orient et continuons d'encourager la mise en œuvre de la Feuille de route et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Après toutes ces années de guerre et de conflit, nous réitérons notre appel aux deux parties pour qu'elles continuent de prendre des mesures en faveur de la paix, même si ces mesures semblent insignifiantes, pour donner la possibilité aux enfants de Palestine et d'Israël de vivre dans l'harmonie.

La situation très difficile en Afrique mérite que nous nous en préoccupions et que nous prenions des mesures. Trop d'enfants et d'adultes africains ont souffert trop longtemps de trop de conflits. En fin de compte, la communauté mondiale, par l'entremise de l'ONU et du Groupe des huit pays les plus industrialisés devrait essayer de déployer des efforts plus efficaces et de prendre des décisions rapides pour traiter les fléaux graves dont souffre un nombre important de personnes innocentes en Afrique subsaharienne.

Il est important de ne pas perdre l'espoir car, comme l'histoire nous l'a enseigné, l'espoir est ce qui

nous porte dans les temps difficiles et nous permet de surmonter les défis redoutables. Grâce à cet espoir, nous tendons la main aux autres. Grâce à cet espoir, nous permettons aux autres de nous aider. Bien que nous devions mener une lutte difficile dans nos tentatives pour surmonter ensemble les défis à la paix, à la sécurité et au développement, nous atteindrons nos nobles objectifs visant à garantir un avenir meilleur à nos enfants et nos petits-enfants. Nous devons avoir tous foi dans cette maison commune que nous partageons, l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fayssal Mekdad, Président de la délégation de la République arabe syrienne.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je suis heureux de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixantième session.

Votre expérience bien connue dans le domaine des relations internationales, notamment au sein du système des Nations Unies, va sans aucun doute garantir le succès de nos débats. Je ne saurais manquer cette occasion d'exprimer à votre prédécesseur, M. Jean Ping, Ministre des affaires étrangères du Gabon, nos remerciements et notre reconnaissance pour les efforts qu'il a menés en vue d'assurer le succès des débats de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. J'ai également le plaisir de remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de ses efforts visant à faire appliquer les résolutions de l'Organisation et à atteindre les buts fixés par la Charte.

L'Organisation des Nations Unies, au cours des 60 années de son existence, a été le théâtre de débats animés et de divergences amères. Toutefois, cette Organisation reste une enceinte de dialogue entre les nations sur les moyens de construire un monde sûr. Tout en partageant l'opinion de ceux qui estiment nécessaire de réformer l'ONU et de prendre en compte les évolutions de la situation internationale, nous soulignons qu'un tel processus doit être constructif et doit appliquer les enseignements que l'ONU a tirés de l'expérience et mettre à profit cette expérience positive. Nous pensons aussi qu'un tel processus doit nous unir et non nous diviser. C'est par le biais d'un large accord que nous serons en mesure d'accroître

l'autorité et la légitimité de l'ONU, ainsi que sa capacité de répondre efficacement aux défis du XXI^e siècle.

Nous ne devons pas oublier que cette Organisation appartient à tous et non à une partie en particulier. Nous devons par conséquent avoir la sagesse de la préserver pour les générations futures.

Il y a cinq ans, nous avons adopté une déclaration énonçant la vision de la communauté internationale pour le nouveau millénaire. Malheureusement, les faits et les chiffres montrent que les résultats ne sont pas à la hauteur de nos attentes. Les objectifs fixés ne sont toujours pas atteints. La pauvreté, la faim et les épidémies prévalent dans le monde entier, tandis que les tensions et les occupations étrangères continuent de menacer la paix et la sécurité internationales et d'entraver le développement de ceux qui vivent sous occupation étrangère. Les armes de destruction massive que nous n'avons pas su éliminer, au premier chef desquelles figure l'arme nucléaire, nous hantent et menacent la paix. Il n'est plus envisageable de retarder la réforme de l'ordre économique mondial. De plus, la réforme ne doit pas se limiter à cette Organisation internationale. Au contraire, elle doit englober toutes les institutions économiques et financières internationales, notamment celles qui contribuent à la prise de décisions économiques. La route à suivre est faite d'équité, d'égalité et de participation démocratique. Les institutions de Bretton Woods, dont les décisions ont une incidence directe sur la vie dans nos pays, doivent être les premières candidates pour cette réforme qui n'a que trop tardé. Il nous semble pertinent de rappeler les recommandations émises par plusieurs réunions au sommet, aussi bien dans le Nord que dans le Sud, appuyant le droit des pays en développement de rejoindre l'Organisation mondiale du commerce, sans entraves ni politisation. À propos de développement, nous nous félicitons des résultats importants des trois sommets sur le développement, qui se sont tenus au cours des cinq derniers mois : le Sommet Asie-Afrique, le Sommet Amérique du Sud-Pays arabes et le deuxième Sommet Sud-Sud. Ces réunions ont rejeté l'imposition de sanctions unilatérales, estimant qu'une telle politique contrevient aux principes consacrés par la Charte et aux principes du droit international et qu'elle met en danger les plans de développement et les processus de réforme dans les pays visés.

Les débats au cours de la Réunion plénière de haut niveau ont été axés sur la réforme de l'ONU. Nous pensons que le processus de réforme ne sera pas complet s'il ne prend pas en compte l'incapacité de l'ONU, pour des raisons qui n'échappent à personne, à appliquer ses résolutions relatives au conflit israélo-arabe. Ces raisons relèvent principalement du généreux appui et de la protection illimitée offerts par certains en ce qui concerne l'agression israélienne contre les États arabes et la poursuite de l'occupation par Israël du Golan syrien, des territoires palestiniens et de zones dans le sud du Liban.

La Syrie a déclaré que le retrait des colons et des forces israéliennes de la bande de Gaza représente sans nul doute un premier pas mais que cela ne saurait suffire pour instaurer la paix. Ce qui est nécessaire est l'application de toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, la création d'un État palestinien indépendant, le retour du territoire occupé des hauteurs du Golan et le retour des réfugiés. Des tentatives acharnées ont été faites, notamment par la partie israélienne et aussi par ceux qui l'appuient, pour décrire ce retrait comme étant une réalisation considérable et douloureuse. Toutefois, les personnes qui tiennent ces propos négligent le fait que la douloureuse occupation israélienne de la bande de Gaza a duré plus de 38 ans, pendant lesquels nos frères dans la bande de Gaza en particulier, ont souffert des horreurs de l'occupation et de ses pratiques inhumaines.

De plus, cette occupation abominable se poursuit en Cisjordanie, y compris à Jérusalem, ainsi que dans les territoires syriens occupés du Golan. Comme de nombreuses délégations l'ont affirmé dans leurs interventions au cours de la présente session, la communauté internationale ne doit pas être dupe et doit exiger que le retrait de la bande de Gaza soit un retrait total des terres, de la mer et des airs pour être considéré comme un retrait complet. De plus, ce retrait ne saurait être accepté comme prétexte pour la poursuite de l'occupation israélienne en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, ni pour le maintien de l'existence de colonies de peuplement et du mur de séparation dans ces territoires, d'autant plus que l'Assemblée générale a appuyé l'avis juridique rendu par la Cour internationale de justice sur le caractère illégitime de ce mur. Israël a rejeté cet avis.

En 1981, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 497 (1981), qui juge nulle et non avenue la

décision israélienne d'annexer le Golan. L'Assemblée générale a adopté des dizaines de résolutions condamnant toutes les mesures et actions prises par Israël – la puissance occupante – pour changer la nature du Golan syrien occupé et son statut juridique, considérant ces mesures nulles et non avenues en tant que violations flagrantes du droit international et des Conventions de Genève. Au mépris des résolutions issues de la légitimité internationale, Israël a expulsé un demi-million de Syriens de leurs terres et continue de détenir des dizaines de Syriens, dont certains sont emprisonnés depuis plus de 30 ans. Israël continue d'appeler à la construction de nouvelles implantations dans les territoires syriens occupés. La question est la suivante : si Israël prétend qu'il lui est douloureux de retirer ses colons et si son désir de voir régner la paix dans la région est sincère, pourquoi son gouvernement continue-t-il de construire des implantations et d'amener des colons dans les territoires arabes syriens et palestiniens occupés?

La Syrie a fait tous les efforts possibles pour parvenir à une paix juste et globale dans la région. Elle a continué à se déclarer prête à reprendre le processus de paix sans conditions, c'est-à-dire sans exiger comme condition préalable l'application des résolutions issues de la légitimité internationale. Toutefois, tous ces efforts ont été en vains en raison de l'avidité d'Israël et de son mépris de la légitimité internationale.

Nous voudrions affirmer, par conséquent, que la paix au Moyen-Orient, à laquelle la communauté internationale aspire ne pourra se faire que si Israël respecte les résolutions de l'ONU – notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, le principe terre contre paix et le mandat de la Conférence de paix de Madrid – et accepte l'initiative proposée par les États arabes au sommet de Beyrouth en 2002 et réaffirmée aux sommets de Tunis et d'Alger.

La communauté internationale suit la situation tragique en Iraq à la suite de l'occupation et des tentatives de fragmentation de l'unité de sa terre et de son peuple. Nous nous trouvons face à une situation tragique qui a entraîné la mort de milliers d'Iraqiens innocents et la destruction de l'infrastructure d'un pays frère. Mus par notre désir de mettre un terme à l'effusion de sang, nous avons adopté plusieurs mesures qui grèvent nos ressources.

La Syrie a déployé des milliers de soldats le long de la frontière avec l'Iraq. Nous avons également intercepté un grand nombre d'éléments qui essayaient de s'infiltrer à travers la frontière avec l'Iraq. Par opposition, ceux qui lancent des accusations contre la Syrie manquent à leurs responsabilités pour ce qui est d'une surveillance efficace des frontières, étant donné que deux pays voisins limitrophes ont une responsabilité partagée à cet égard. Certains ont promis de nous aider et de nous fournir un appui technique pour surveiller les frontières mais n'ont toujours pas tenu cette promesse à ce jour.

La Syrie condamne les actes de terrorisme qui continuent d'être commis sur l'ensemble du territoire iraquien, faisant un grand nombre de victimes parmi des civils innocents. Nous soulignons que la préservation de l'unité du territoire et du peuple iraqiens en cette étape critique exige le plein attachement à l'unité nationale de tous les segments de la population iraquienne. La Syrie condamne en outre tous les appels destinés à semer la discorde et à entraîner des combats au sein de la population iraquienne, appels soutenus par des groupes suspects qui souhaitent propager l'anarchie, anéantir l'espoir et exacerber les souffrances. La Syrie continuera d'appuyer le processus politique en Iraq jusqu'à ce que le pays et le peuple soient en mesure de surmonter leurs épreuves et d'exercer leur droit à l'autodétermination, dans un Iraq unifié, sûr et prospère.

La Syrie se félicite de l'intérêt manifesté par l'ONU et les États Membres à l'égard de la lutte contre le terrorisme et de l'élimination de ce dernier. Je tiens à réaffirmer que la Syrie a été un des premiers pays à être victime du terrorisme et qu'elle a lutté en vue de son élimination. La Syrie réaffirme de cette tribune qu'elle continuera de coopérer avec tous les États cherchant à éliminer le terrorisme et à appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La Syrie a en outre signé et a ratifié les conventions internationales relatives à la lutte contre le terrorisme, notamment la plus récente, à savoir la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et ce le premier jour d'ouverture à la signature, le 14 septembre 2005. La Syrie souligne qu'il est extrêmement important d'éviter de confondre le terrorisme – contre lequel nous luttons sincèrement en y apportant notre coopération – avec le combat juste des peuples en vue de se libérer de

l'occupation étrangère et d'accéder à leur indépendance. Il s'agit d'un droit consacré par la Charte des Nations Unies, que chérissent la plupart des États Membres de l'Organisation. La Syrie a été parmi les premiers pays à soumettre en 1986 une proposition en vue de la convocation d'une conférence internationale sous l'égide de l'ONU pour définir le terrorisme et examiner ses causes profondes.

Le document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a montré, il y a quelques mois, la nécessité de recentrer les efforts internationaux sur le désarmement nucléaire et de garantir l'universalité du Traité. La réalité présente démontre clairement l'importance de revenir au principe du multilatéralisme et d'appliquer les diverses conventions internationales multilatérales relatives aux questions de désarmement.

En tous les cas, le Moyen-Orient continue de connaître une situation sans précédent qui suscite à la fois préoccupation et désapprobation. Israël continue de mener, seul, un dangereux programme nucléaire dans le domaine militaire, en dehors du cadre international, et il refuse d'adhérer au TNP, alors que tous les autres États de la région en sont parties et en respectent l'esprit et la lettre. Je dois rappeler une fois de plus ici l'initiative syrienne, proposée au nom de l'ensemble des États arabes au Conseil de sécurité le 29 décembre 2003, visant à éliminer toutes les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, de la région du Moyen-Orient et à en faire une zone exempte d'armes de destruction massive et autres armes nucléaires et à prévenir ainsi leur prolifération.

La Syrie a entrepris un processus de réforme dans les domaines économique et social. Le plan de la Syrie en matière de développement humain est fondé sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et constitue un tremplin à cet égard. La stratégie du Gouvernement syrien repose sur le principe de la coopération pour le développement, comme le reflète la notion d'un partenariat de développement efficace entre les secteurs public et privé et la société civile. La Syrie s'efforce à cet égard de faire fructifier les investissements sur les plans interne et externe, de réaménager son infrastructure et d'accroître l'efficacité de ses institutions, tout en éliminant le gaspillage et en luttant contre la corruption.

D'importants rapports ont été préparés récemment en coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement, notamment une analyse de la situation macroéconomique; des rapports sur la pauvreté, le développement national et les Objectifs du Millénaire; et sur le développement humain et l'éducation. La Syrie accorde l'importance et l'attention voulues à la question de l'autonomisation des femmes et de la promotion de leurs droits afin de leur permettre de remplir leur rôle. La Syrie attache en outre une grande importance aux enfants, aux personnes ayant des besoins particuliers et aux handicapés afin de pouvoir assurer leur avenir.

La Syrie appuie la réforme du Conseil de sécurité destinée à améliorer ses méthodes de travail et notamment à accroître sa transparence. Comme je l'ai déjà souligné, nous estimons qu'il est important d'avoir une représentation géographique équitable au Conseil, en augmentant le nombre de sièges tant dans la catégorie des sièges permanents que celle des non permanents, et d'avoir également une représentation des États arabes grâce à un siège permanent dans un Conseil de sécurité élargi.

L'Afrique demeure au centre des préoccupations de la Syrie. En l'absence de stabilité sur le continent africain, il n'y aura jamais de développement réel dans le monde. Le document final issu du Sommet (résolution 60/1) demande le déploiement d'efforts suffisants afin de satisfaire les besoins particuliers de l'Afrique. Nous estimons que ceci s'impose. Nous ne pensons pas que le Conseil de sécurité puisse résoudre les problèmes de l'Afrique en organisant davantage de séances consacrées à ce continent. Il est plus important d'aboutir à des résultats concrets en tenant compte de la voix de l'Afrique et de ses préoccupations et en respectant ses points de vue. À cet égard, nous aimerions rendre hommage aux efforts déployés par l'Union africaine grâce à ses missions de médiation et de bons offices en vue de régler les crises en Afrique.

Le monde moderne, avec la diplomatie multilatérale représentée par l'ONU, est au seuil d'une ère nouvelle. Soyons à la hauteur des défis auxquels nous sommes confrontés, afin de pouvoir assurer à l'humanité un avenir de sécurité, de paix et de stabilité.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne à présent la parole à M^{me} Kirsti Lintonen, Présidente de la délégation de la République de Finlande.

M^{me} Lintonen (Finlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord faire remarquer que la Finlande est heureuse de vous voir, Monsieur le Président, présider une des sessions les plus importantes de l'Assemblée générale. Nous rendons également hommage à votre prédécesseur, M. Jean Ping du Gabon, qui n'a ménagé aucun effort en vue de renforcer l'ONU et de la rendre plus pertinente.

Lors du Sommet du Millénaire, il y a cinq ans, nous avons remis à l'Organisation des Nations Unies, pour le nouveau millénaire, un calendrier ambitieux et axé sur l'avenir. Notre succès à ce Sommet a été le résultat d'une volonté politique commune exceptionnelle et d'un esprit optimiste et vaillant. Grâce aux efforts entrepris lors du Sommet, cet esprit a été renforcé et approfondi chez les dirigeants mondiaux. Nous avons renforcé ce succès à Monterrey et à Johannesburg. Nous avons l'espoir que le monde était sur le point d'entrer dans un cycle positif, que nous aurions le vent en poupe et que les menaces nouvelles aussi bien que les anciennes seraient réglées avec une détermination commune.

Le document final adopté lors du Sommet mondial qui s'est tenu la semaine dernière représente, à de nombreux égards, un pas en avant. À d'autres égards, nous ne sommes pas parvenus à répondre aux attentes de nos peuples. Cela, cependant, ne constitue pas nécessairement une érosion permanente de notre volonté politique et de nos préoccupations communes. Au contraire, je suis convaincue que cela est dû principalement à l'énormité de la tâche qui nous échoit : réaffirmer les objectifs agréés il y a cinq ans, évaluer et accélérer les progrès accomplis depuis lors et réformer en profondeur l'Organisation des Nations Unies – tout cela en même temps. Nous sommes convaincus que sous votre direction, Monsieur le Président, l'Assemblée générale sera en mesure de réaliser d'autres progrès importants au cours de cette session. Je souhaiterais, Monsieur le Président, vous assurer du plein appui de la Finlande au moment où nous nous préparons à prendre la présidence de l'Union européenne au cours de la seconde moitié de l'année prochaine.

La Finlande souscrit à la déclaration prononcée plus tôt par le Royaume-Uni au nom de l'Union européenne. Je souhaiterais n'ajouter que quelques observations sur le fond.

Premièrement, si d'aucuns essayaient d'identifier le résultat positif le plus important du processus en cours à l'Organisation des Nations Unies, processus d'une importance capitale, depuis le discours mémorable du Secrétaire général il y a deux ans (voir A/58/PV.7), celui-ci serait probablement l'acceptation quasi universelle du lien étroit qui existe entre développement, sécurité et droits de l'homme. Si l'on en juge par la façon dont nous envisageons toutes les questions il y a cinq ans, nous les voyons maintenant d'une manière véritablement intégrée. Par-dessus tout, c'est la prise de conscience générale du rôle de pivot que joue la primauté du droit, tant pour la sécurité que pour le développement, qui nous frappe comme presque révolutionnaire.

Je soulignerais particulièrement le rôle central de la primauté du droit dans la promotion du développement et d'une croissance économique durables. Asseoir solidement la primauté du droit est plus que jamais nécessaire si nous voulons appuyer les pays en développement dans le renforcement de leurs capacités nationales afin qu'ils génèrent des richesses et qu'ils décollent au niveau économique.

La Finlande est heureuse de prendre note de l'attention accrue accordée à la primauté du droit et des ressources consacrées à l'intérieur du système des Nations Unies pour promouvoir l'état de droit et les activités connexes. Cependant, il faut faire beaucoup plus. Nous devons nous souvenir que l'obligation redditionnelle et la bonne gouvernance au niveau mondial commencent par le renforcement au niveau national des institutions démocratiques nationales, des processus démocratiques nationaux, de l'état de droit, de l'indépendance de la magistrature et du rôle des parlements. C'est dans ces domaines que l'Organisation des Nations Unies peut et doit aider les États Membres, qui en ont besoins, à renforcer leurs capacités nationales.

Deuxièmement, nous souhaiterions que soit examinée et développée plus avant à l'Organisation des Nations Unies la corrélation entre développement et justice sociale. Comme l'indique le *Rapport mondial 2005 sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement, les disparités profondes qui ont pour origine les moyens économiques, la région, le sexe des personnes et l'appartenance ethnique nuisent à la croissance. Le rapport poursuit en ajoutant ce que nous savions déjà, à

savoir que de telles disparités sont néfastes pour la démocratie, ainsi que pour la cohésion sociale.

Troisièmement, je prendrais pour cible la corruption, un fléau qui sape tant la primauté du droit que la justice sociale. La corruption – l'exploitation d'un poste à responsabilités pour un bénéfice personnel – est un obstacle important au développement. Elle érode les fondations de la démocratie et des structures économiques viables. Notre expérience personnelle a montré qu'un ensemble de valeurs de base qui promeuvent la modération, la retenue individuelle et la notion du bien commun tendent à enrayer la corruption. Il en est de même pour les structures législative, judiciaire et administrative qui surveillent étroitement les abus de pouvoir et offrent une protection contre ces abus. D'autres facteurs qui contribuent à faire baisser le niveau de corruption comprennent la prééminence des femmes dans la prise des décisions politiques et la présence de faibles disparités de revenu au sein de la population. Un faible niveau de corruption va souvent de pair avec une grande compétitivité économique et une efficacité accrue de la gouvernance. J'exhorte fermement l'Organisation des Nations Unies et le système des Nations Unies dans son ensemble à redoubler d'efforts pour aider les États Membres à lutter contre la corruption. Cela est essentiel si nous voulons réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Quatrièmement, s'agissant de l'environnement, je soulignerai la complémentarité du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et des OMD. Réaliser l'Objectif 7, « Assurer un environnement durable », est essentiel à la réalisation des autres OMD en matière de santé, d'éducation et d'égalité des sexes. La protection et la gestion durable du stock de ressources naturelles sont nécessaires au développement et à l'élimination de la pauvreté. Tous les pays développés doivent faire des efforts importants pour empêcher, entre autres choses, la destruction des écosystèmes en favorisant une production et une consommation durables.

Ces problèmes resteront sans réponse tant que ne seront pas réglés les problèmes que représentent les changements climatiques et la perte de la biodiversité. À cette fin, nous devons promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie, et veiller à conserver et mieux utiliser les sources d'énergie de substitution et les innovations techniques. Nous souhaitons voir s'ouvrir rapidement les négociations sur l'élaboration d'un

cadre international plus inclusif – et à long terme, plus efficace – sur les changements climatiques au-delà de 2012.

Nous avons également besoin d'un cadre institutionnel plus cohérent en matière de gouvernance environnementale internationale. Comme l'a déjà déclaré l'Union européenne, la Finlande pense que la création d'un nouvel organisme spécialisé des Nations Unies pour l'environnement sur la base du programme environnemental de l'Organisation des Nations Unies, mais doté d'un mandat revu et renforcé, remplirait au mieux cet objectif.

Le cinquième point que j'aimerais souligner touche aux armes légères et de petit calibre qui, comme la corruption, ont été identifiées comme un des domaines prioritaires dans le Processus d'Helsinki sur la mondialisation et la démocratie. Ce Processus qui a abouti, il y a deux semaines, à la Conférence d'Helsinki, était chargé d'élaborer des propositions concrètes sur la manière de renforcer la sécurité humaine dans le monde. Un commerce irréfléchi et des stocks mal gardés ont fait le monde est inondé que en armes légères et de petit calibre, que les droits de l'homme y sont violés, que l'aide humanitaire est pillée et que le développement économique est arrêté, sous la menace d'un revolver.

La Finlande a également préconisé que l'on mette fin au commerce irresponsable des armes grâce à une meilleure réglementation internationale, dont l'idée maîtresse serait de rendre tous les transferts pleinement transparents et d'établir pour ceux-ci des critères acceptés par tous. Nous pensons que ces critères devraient être strictement mis en œuvre, juridiquement contraignants et fermement fondés sur des préoccupations en matière de droits de l'homme. C'est la raison pour laquelle nous avons appuyé l'initiative visant à négocier un traité sur le commerce des armes. Il est grand temps que la primauté du droit soit applicable au commerce international des armes.

Enfin, je me joins à ceux qui ont souligné la nécessité que l'Organisation des Nations Unies agisse rapidement, s'agissant de la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la gestion. Il s'agit d'une question qui ne peut attendre, car il en va de la crédibilité même de l'Organisation. Compte tenu des événements récents survenus en relation avec l'Organisation, si l'opinion publique a le sentiment que tout continue comme si de rien n'était à l'ONU, nous

risquons de perdre le soutien dont elle bénéficie. Il est donc évident qu'une Organisation non réformée serait moins pertinente et moins efficace, plutôt que le contraire. Nous devons insister sur le respect de l'état de droit et sur les principes de bonne gouvernance au sein même de l'ONU, tout comme nous le faisons à l'extérieur pour les États.

Parvenir à des positions communes et élaborer une action collective au niveau international exigent de la patience et de la persévérance, ainsi que la volonté de prendre des mesures concrètes et réalistes. Si nous adoptons une telle démarche, alors nous sommes persuadés que la soixantième session de l'Assemblée générale sera un succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Alfred Capelle, chef de la délégation de la République des Îles Marshall.

M. Capelle (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : Je voudrais transmettre les salutations chaleureuses « d'ioikwe » du peuple des Îles Marshall, alors que nous sommes rassemblés pour cette soixantième session de l'Assemblée. J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Président Kessai H. Note, qui a dû quitter New York plus tôt que prévu en raison d'une affaire pressante dans notre pays.

Soixante années se sont écoulées depuis qu'une ligne de conduite visionnaire a été élaborée, reconnaissant que la liberté, la justice et la paix dans le monde reposent sur la dignité, l'égalité et les droits inaliénables qui sont inhérents à chacun. Le monde a bénéficié directement de l'existence de l'Organisation des Nations Unies, et nous avons de bonnes raisons de lui être reconnaissants. En dépit des critiques, notre Organisation sert la communauté mondiale et a un impact sur tous les aspects de notre vie.

Les Îles Marshall sont reconnaissantes envers l'ONU car, sans elle, comment une petite nation insulaire isolée comme la nôtre pourrait-elle exprimer ses préoccupations, être entendue et être sur un pied d'égalité avec les riches et les puissants?

Cinq ans après nous être unanimement engagés en faveur de la paix, de la liberté et du développement durable, nous sommes réunis de nouveau ici pour prendre des mesures concrètes. Nous avons approuvé vendredi dernier un document sur lequel le Secrétariat et l'Assemblée générale peuvent s'appuyer pour

rationaliser l'ONU et pour relever les nombreux défis nouveaux du XXI^e siècle.

Tous les aspects de la vie aux Îles Marshall ont été profondément marqués par l'histoire extraordinaire du pays, qui va de la guerre du Pacifique à l'héritage des essais nucléaires. L'éloignement des Îles Marshall, leur taille et leur vulnérabilité continuent de limiter les possibilités de croissance économique du pays. S'unissant pour améliorer la vie de la population, les chefs traditionnels, les représentants des autorités locales et nationales, les organisations non gouvernementales, ainsi que les secteurs public et privé se sont réunis le mois dernier lors d'une retraite, qui a donné la possibilité à toutes les acteurs concernés de renforcer la confiance et de réfléchir et de travailler ensemble à l'élaboration d'une vision commune garantissant la prospérité de la population. Nous continuons d'aller au-delà des paroles pour passer aux actes.

Nous demeurons aussi activement engagés dans les activités régionales menées dans le Pacifique, notamment par le biais de nos organisations régionales, telle que le Forum des îles du Pacifique. Beaucoup a été fait pour mettre au point le Plan pour le Pacifique, qui est une stratégie de coopération régionale élargie basée sur les objectifs clefs de la croissance économique, du développement durable, de la bonne gouvernance et de la sécurité. Le Plan sera présenté aux dirigeants du Forum lors de leur prochaine rencontre le mois prochain. Il fera également l'objet de discussions lors de notre réunion du groupe des petits États insulaires, que les Îles Marshall président actuellement.

Sur la scène internationale, nous réitérons notre solidarité avec l'Alliance des petits États insulaires. Nous sommes reconnaissants du soutien que nous a accordé l'Assemblée générale en souscrivant à la Déclaration et à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adoptée à la Réunion internationale de Maurice en janvier dernier. La Stratégie prévoit des actions concrètes et rapides afin de s'attaquer aux défis spécifiques auxquels se heurte le développement durable des petits États insulaires en développement.

Les modestes ressources des Îles Marshall, leur accès limité aux marchés, leur environnement fragile,

leur vulnérabilité aux changements et aux variations climatiques, ainsi que le coût élevé de l'énergie et les problèmes liés aux infrastructures, aux transports et aux communications comptent parmi les nombreuses difficultés auxquelles nous sommes confrontés dans l'environnement économique mondial actuel. Notre vulnérabilité aux phénomènes environnementaux et économiques continue de freiner nos possibilités de développement.

Nos efforts de développement resteront vains si les résultats obtenus continuent d'être annulés par la poursuite de la dégradation de l'environnement et l'appauvrissement des ressources naturelles.

Nous nous félicitons que le Protocole de Kyoto soit désormais entré en vigueur. Toutefois, plusieurs grands pays émetteurs n'y ont toujours pas adhéré. Un cadre international plus inclusif doit être mis au point pour stabiliser les émissions de gaz à effet de serre au-delà de 2012, assurant une plus large participation de tous les principaux émetteurs, qu'il s'agisse de pays développés ou en développement.

Le changement climatique est un problème sérieux et à long terme, qui risque de frapper toutes les régions du monde. L'heure est venue de mener des actions concrètes et de prendre des mesures à tous les niveaux. Dans ce contexte, nous nous félicitons des progrès accomplis en faveur de la création et du développement d'un système d'alerte rapide tous risques.

Les efforts internationaux déployés par l'ONU ont été très rapides et efficaces au lendemain du tsunami meurtrier survenu dans l'océan Indien et, plus récemment, au lendemain de l'ouragan Katrina qui a balayé le sud des États-Unis. Nous espérons que la communauté internationale ne se montrera pas sous ce jour si humain seulement au lendemain de catastrophes naturelles, mais également lorsqu'il s'agira d'entreprendre une action, certes bien moins spectaculaire mais pourtant tout aussi vitale, pour freiner les changements climatiques et pour stopper la montée du niveau des mers avant qu'il ne soit trop tard et que la population des Îles Marshall et celle d'autres îles encore ne deviennent des populations de réfugiés écologiques.

Dans le domaine de la santé, les Îles Marshall continuent d'être confrontées aux défis associés aux grandes maladies que sont le diabète, la grippe, la grippe aviaire, le syndrome respiratoire aigu sévère

(SRAS) et aux risques d'une propagation rapide du VIH/sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles. Malgré les difficultés que nous rencontrons pour surmonter ces défis, nous sommes fiers et reconnaissants de la participation active des chefs traditionnels, qui a permis d'enregistrer des progrès importants aux niveaux local et national.

Nous sommes en train de mettre la dernière main à notre Plan stratégique national sur le VIH/sida. Nous avons la ferme ambition de le mener à bien, bien que nous ne puissions toutefois le faire seuls. Le soutien de la communauté internationale est extrêmement important pour nous aider à renforcer nos capacités, à consolider nos ressources humaines, à mettre en œuvre des programmes d'éducation publique efficaces préconisant un changement de comportement parmi les groupes à haut risque de notre population, et pour nous fournir l'assistance technique nécessaire pour que nous puissions rapidement bénéficier du Fonds mondial et des autres sources de financement en faveur de la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose, le diabète et le paludisme.

Nous avons intégré des programmes de planification familiale et de santé maternelle et infantile à nos services de santé en matière de procréation, et nous appuyons pleinement les initiatives relatives à l'accès aux soins de santé en matière de procréation prévues dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

En ce qui concerne le développement durable, les Îles Marshall ont mis en place un groupe de travail spécial chargé de veiller à ce que les OMD soient pleinement intégrés à la stratégie nationale. L'une des difficultés à laquelle nous continuons de nous heurter est le manque de ressources humaines et techniques, mais en dépit de cela et d'autres obstacles encore, nous sommes déterminés à œuvrer en faveur de la réalisation des objectifs.

En ce qui constitue la première année fiscale du premier cycle de mise en œuvre, nous reconnaissons l'importance du précédent établi par la treizième session de la Commission du développement durable concernant la manière dont les prochains cycles devraient être menés et le type de résultats auxquels s'attendre. Les Îles Marshall travaillent d'arrache-pied pour améliorer l'accès à l'eau douce, concevoir des systèmes de gestion des déchets qui soient respectueux de l'environnement, et procurer des sources d'énergie

renouvelables abordables. Notre programme serait impossible à mettre en œuvre sans l'appui constant de la communauté internationale et des partenaires de développement, pour lequel nous serons toujours reconnaissants.

Un des problèmes qui continuent de hanter la population des Îles Marshall a trait aux effets des essais d'armes nucléaires. Lorsque, dans la plupart des régions du monde, l'on parle de la dévastation nucléaire, l'on tend à penser à Hiroshima et Nagasaki. Toutefois, peu de gens savent que les Îles Marshall ont chaque jour subi l'équivalent de 1,6 bombe d'Hiroshima durant les 12 années au cours desquelles de nombreuses armes nucléaires ont explosé et ont été expérimentées dans notre pays. Fait intéressant, cela se produisait alors même que les Îles Marshall faisaient partie du Territoire des Îles du Pacifique sous tutelle de l'ONU.

Nous voudrions souligner la nécessité de régler la question dans son ensemble compte tenu des bouleversements qui sont apparus et des nouvelles informations provenant des études scientifiques et médicales récentes sur la sécurité radiologique, la dépollution et les effets nocifs de la radiation sur la santé. J'exhorte la communauté internationale à prêter son concours aux Îles Marshall dans cette entreprise.

Les Îles Marshall ont subi les effets profonds et pervers d'un programme d'essais nucléaires sur les plans les plus intimes et personnels, allant des îles patries rendues à jamais inhabitables à la maladie et la mort de nombre de nos amis et membres de nos familles. Nous pouvons préparer notre système de santé à assumer ce fardeau, mais nous ne pourrons jamais surmonter l'épreuve humaine et émotionnelle que cela a été et continue d'être pour nous, en tant qu'individus, familles, communautés et nation.

S'agissant du désarmement et de la non-prolifération, nous estimons que la paix et le développement durables ne seront jamais assurés sans des progrès importants en matière de désarmement. Réaffirmant notre ferme engagement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous appelons de nos vœux le renforcement de sa mise en œuvre, y compris par la tenue de nouvelles conférences d'examen.

En tant que nation dont le secteur productif et l'exportation clef les plus importants reposent sur les pêches, l'état des océans du monde et des stocks de

poissons et la façon dont ces ressources vitales sont exploitées demeurent notre plus grande préoccupation. Nous reconnaissons l'importance de la Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans l'océan Pacifique occidental et central. Nous demeurons gravement préoccupés par les cas de pêche illégale, non déclarée et non réglementée à l'intérieur de notre zone économique exclusive. L'aide constante de la communauté internationale est nécessaire pour consolider les capacités de contrôle et de surveillance à cet égard.

La menace mondiale à laquelle le monde est confronté est un défi de nature différente de tout ce que nous avons eu à affronter jusqu'ici. Nous reconnaissons la façon dont la pauvreté, la dégradation de l'environnement et les violations des droits de l'homme mettent en péril la sécurité humaine. Nous nous félicitons de la récente adoption de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Au sein de la région du Pacifique, nous continuons de coopérer étroitement pour veiller à ce qu'une action régionale efficace soit menée pour lutter contre les menaces à la paix et à la sécurité. Nous avons pris des mesures pour lutter contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme et pour mettre en œuvre les 12 conventions de base relatives à la lutte contre le terrorisme ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Dans notre effort mondial de lutte contre le terrorisme, parvenir à un accord sur la définition du terrorisme est l'une des nombreuses questions qui mérite une attention sérieuse et qui attend d'être réglée.

S'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, nous saluons la détermination et la ferme résolution dont fait preuve le Premier Ministre Ariel Sharon dans ses efforts pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient en honorant l'engagement pris par Israël de se retirer de la bande de Gaza.

S'agissant de la Cour pénale internationale, nous saluons les progrès qu'elle a réalisés eu égard aux situations en République démocratique du Congo, en Ouganda et au Darfour. Nous sommes également heureux de l'entrée en vigueur de l'accord entre la Cour pénale internationale et l'ONU. Nous continuons de demander à tous les États de renforcer l'état de droit dans le monde en ratifiant le Statut de Rome qui gouverne la Cour.

Ayant à l'esprit les mots « Nous, peuples » tirés du Préambule de la Charte, les Îles Marshall estiment que si l'ONU adhère aux principes d'universalité et d'autodétermination, elle ne doit pas exclure les 23 millions d'habitants de la nation libre, démocratique et indépendante de Taiwan. En tant que pays libre et prospère, Taiwan a beaucoup à apporter à la paix et à la sécurité de l'océan Pacifique occidental, et nous réaffirmons notre plein appui à la quête constante du peuple taiwanais pour son adhésion à la famille des nations. Refuser l'adhésion à une nation libre et démocratique tout en tolérant la présence d'États despotiques est une violation flagrante des principes démocratiques fondamentaux.

Dans un monde divisé par des fossés entre riches et pauvres, entre puissants et faibles, les conflits d'intérêts exercent une influence sur tous nos efforts de réforme et perpétuent une Organisation contradictoire et divisée. Nous partageons les aspirations d'une ONU guidée par les valeurs et les principes suivants : la foi en la coopération multilatérale, l'impératif de la prévention, le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, la solidarité envers les pauvres et ceux qui souffrent, et le souci du respect des droits de la femme et des enfants du monde ainsi que de leur avenir et, de la santé de la planète Terre.

Nous réaffirmons notre appui à la réforme et à l'élargissement du Conseil de sécurité, en adoptant des critères fondés sur les facteurs tels que la taille de l'économie, la population, l'attachement à la démocratie et aux droits de l'homme, l'apport financier à l'ONU, les contributions au maintien de la paix et l'action menée dans la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération.

Les Îles Marshall continueront de prendre part aux débats importants de la présente session sur la façon de réformer et de renforcer l'institution qu'est l'ONU et de veiller à ce qu'elle s'attaque efficacement aux menaces et défis du XXI^e siècle. Nous vous assurons, Monsieur le Président, de notre pleine coopération pour réaliser l'objectif d'une Organisation forte, efficace et responsable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Enrique Berruga, chef de la délégation des États-Unis du Mexique.

M. Berruga (Mexique) (*parle en espagnol*) : Tout au long de l'année écoulée, les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont déployé un effort

de réforme sans précédent dans l'histoire de l'Organisation. La communauté internationale a pris clairement conscience de la nécessité de transformer l'ONU pour lui permettre d'être à la hauteur des défis et des menaces de notre époque. Il y a eu des avancées significatives, mais, à certains égards, nous n'avons pas atteint les objectifs escomptés.

Les contributions politiques et intellectuelles du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, le rapport du Secrétaire général « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005), le rapport du Projet Objectifs du Millénaire et les contributions du Groupe des amis de la réforme de l'ONU comptent parmi les efforts les plus importants visant à orienter nos délibérations et à tracer la direction future de notre Organisation. Il convient aujourd'hui de prendre dûment note des enseignements tirés de l'expérience, des succès et des erreurs passées pour faire de cette soixantième session l'année de la réforme de l'ONU.

Le document final approuvé au Sommet des chefs d'État et de gouvernement est un point de départ et non pas un résultat en soi. C'est une ébauche du plan architectural qui doit guider l'édification de la nouvelle ONU. Il est par conséquent fondamental de maintenir l'élan de la réforme et de concrétiser rapidement les changements que la société mondiale et nos gouvernements exigent.

Parmi les enseignements tirés de l'expérience, de l'avis du Mexique, il y a trois aspects clefs qui doivent être pris en compte pour les travaux de cette soixantième session de l'Assemblée générale.

Premièrement, la réforme du système doit être nécessairement globale. Il est préjudiciable, vain et insuffisant de concentrer les énergies sur un seul aspect de la réforme, en négligeant la vision de l'ensemble. Une bonne part de la frustration née des résultats du Sommet provient du temps et de l'attention démesurée qui ont été consacrés à la question de la réforme du Conseil de sécurité. Nous ne saurions sous-estimer l'importance de cette question, mais nous ne saurions non plus subordonner l'ensemble de la réforme à l'examen exclusif d'une question.

De fait, pendant les longues journées de discussion qui ont précédé le Sommet, on a pu voir clairement l'intérêt et les préoccupations que suscitent des questions telles que les droits de l'homme, le développement, la lutte antiterroriste, l'environnement,

les questions sociales et l'administration. Il apparaît encore plus clairement aujourd'hui qu'il y a deux semaines que l'action des Nations Unies doit nécessairement progresser de façon simultanée sur toutes ces questions prioritaires pour la communauté internationale.

Deuxièmement, la méthode la plus efficace pour lancer la réforme est la négociation, une négociation véritable, ouverte aux États intéressés et qui se déroule dans les délais convenus en ce qui concerne l'adoption des engagements et leur mise en œuvre. Toutes les délégations ont été témoins qu'au cours des trois semaines qui ont précédé le Sommet, on a pu progresser beaucoup plus rapidement que durant de longs mois de consultations et de déclarations. Le Sommet a été le catalyseur qui a permis d'engager des négociations intergouvernementales dans un esprit de sérieux et d'engagement. Nous avons pu ainsi constater avec toute la précision requise les limites et les marges de manœuvre de chacun des États Membres. À la lumière de l'expérience acquise, nous devons recourir à la négociation, qui est la méthode de travail la plus fructueuse.

Troisièmement, pour gagner en pertinence et en efficacité, ce sont les structures institutionnelles des Nations Unies qui doivent s'adapter aux problèmes réels du monde et non l'inverse. Faute de procéder ainsi, nous pourrions en arriver à la situation absurde où l'on mettrait en place des institutions qui satisferaient pleinement les plus hautes sphères politiques et diplomatiques mais laisseraient désillusionnées les sociétés qu'elles sont censées servir. Le débat sur le nouveau Conseil des droits de l'homme illustre cet écueil : on y a consacré plus de temps au nombre de ses membres qu'aux tâches et aux mandats qu'ils devraient mener à bien pour défendre la dignité humaine. Il est urgent de remédier à ce problème.

Il vous est donné, Monsieur le Président, de présider une Assemblée générale très particulière : pendant des années, on a cherché vainement différentes formules pour revitaliser cet organe, le plus représentatif de la communauté internationale, et aujourd'hui, poussée par un vent de réforme et par le désir de sortir de la crise ressentie par les Nations Unies, l'Assemblée générale possède une énergie inhabituelle pour orienter le cours futur de notre Organisation. C'est là que peuvent se forger les grands accords et que resteront inscrits les engagements des

États. Le Mexique est tout à fait convaincu qu'au cours de votre présidence, l'Assemblée générale pourra s'affirmer plus fortement comme centre d'orientation politique des grandes décisions mondiales.

Comme l'a déclaré le Président mexicain à l'occasion de sa participation à la récente réunion au sommet (voir A/60/PV.4), nous nous trouvons au point de départ et non au point d'arrivée. La tâche est incomplète et il est urgent de : mettre en place une Commission de consolidation de la paix; mettre en application la notion de « responsabilité de protéger »; établir un Conseil des droits de l'homme qui fasse immédiatement la différence par rapport aux faiblesses et aux politiques de deux poids de mesures qui ont tant porté préjudice à la Commission des droits de l'homme; engager des négociations en vue de la réforme du Conseil de sécurité, afin d'établir le meilleur système de sécurité collective possible, qui soit capable de faire face avec efficacité aux grandes menaces contemporaines.

Le chapitre du développement continue d'occuper une place prioritaire dans les aspirations et préoccupations de la communauté internationale. Le Mexique a réalisé des efforts particulièrement importants dans ce domaine. La Conférence internationale sur le financement du développement, tenue dans la ville de Monterrey, a représenté un tournant dans la manière d'aborder cette problématique : pour la première fois s'est conclue une alliance entre pays riches et pays en développement pour lutter de front contre la pauvreté et fixer des délais et des chiffres précis pour ce faire. C'est la raison pour laquelle nous apprécions tout particulièrement la décision de certains pays développés d'annoncer leur calendrier et le pourcentage précis de leur produit national brut qu'ils consacreront à l'aide publique au développement. C'est la raison pour laquelle, également, nous réitérons notre appel aux autres puissances économiques afin qu'elles leur emboîtent le pas afin que les pays en développement puissent présenter dans les plus brefs délais la stratégie qu'ils comptent employer au niveau national pour accéder à ces ressources. La réalisation des engagements pris par les deux parties est d'une importance capitale. Nous ne pouvons accepter de reculs en la matière.

Le Président mexicain m'a demandé de faire savoir la déception qu'a signifié pour nous l'absence dans le document final du Sommet d'un chapitre sur le

désarmement et la non-prolifération. Ma délégation unira ses forces avec les autres Membres pour rétablir cette question délicate à l'ordre du jour des Nations Unies. Pour le Mexique qui, en avril dernier, a eu l'honneur d'être le siège de la première Conférence des États signataires et parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, les questions de désarmement et de non-prolifération ont une importance primordiale au niveau de l'ordre du jour international. C'est pourquoi, compte tenu, en particulier, du cadre international dangereux que nous avons pu connaître dans les dernières semaines, nous considérons qu'il est urgent de trouver une formule propre à mettre fin à la paralysie dans laquelle se trouvent les enceintes multilatérales en la matière.

Par ailleurs, nous considérons comme très importante la décision prise au cours du Sommet d'achever la rédaction d'une convention traitant des droits des personnes handicapées sous tous leurs aspects. À cet égard, nous invitons instamment tous les États Membres et Observateurs à poursuivre les négociations pour que cet instrument puisse être adopté par l'Assemblée générale au cours de la présente session.

Enfin, s'agissant du chapitre consacré à l'état de droit dans le document final, je voudrais dire que l'application de normes juridiques aux relations internationales est un outil rationnel de prévention et de règlement des différends. L'arsenal juridique des Nations Unies représente un allié du Conseil de sécurité dans son rôle de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il s'ensuit que dans le cadre de la réforme globale à laquelle appelle mon pays, il nous paraît nécessaire que les États intensifient leur engagement à l'égard d'un renforcement important de la Cour internationale de Justice.

Le Mexique va continuer de défendre activement la réforme de notre Organisation et la recherche de solutions multilatérales aux grands problèmes de ce monde. Nous continuerons de formuler des propositions et des mécanismes pour la mise en œuvre des décisions dans le cadre du Groupe des amis pour la réforme des Nations Unies, en cette année décisive pour la vie de l'Organisation. À cet égard, j'aimerais me faire l'écho de la reconnaissance du Président Fox auprès de ses collègues de l'Allemagne, de l'Algérie, de l'Australie, du Canada, du Chili, de la Colombie, de l'Espagne, du Japon, du Kenya, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Pakistan, de Singapour et de

la Suède pour leur contribution intelligente et constructive au processus de réforme. La diversité des points de vue que réunit ce Groupe et la décision de se concentrer sur la présentation de propositions concrètes aux problèmes des Nations Unies et du monde démontrent qu'il est réellement possible de conclure des accords et de les traduire en engagements. Nous sommes convaincus que cet esprit se généralisera au sein des Membres de l'ONU et que cette soixantième session inaugurera réellement la deuxième phase de la vie de notre Organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la délégation du Mexique des contributions qu'il a apportées au travail important qui nous attend dans le sillage du document final du Sommet mondial de 2005.

Je donne à présent la parole à notre dernier orateur pour la séance de ce matin, S. E. l'Archevêque Celestino Migliore, chef de la délégation d'observation du Saint-Siège.

M^{gr} Migliore (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le sommet organisé à l'occasion du soixantième anniversaire de l'ONU est maintenant terminé, mais pour le mettre en œuvre, notre travail doit faire fond sur son document final (résolution 60/1) pour pouvoir réaliser l'ensemble des réformes convenues avec vision et détermination. Le Saint-Siège, après avoir suivi de très près l'évolution du Document final, accueille avec satisfaction une grande partie de ce qui a été proposé. Toutefois, l'absence de consensus sur la maîtrise des armements et sur la non-prolifération est regrettable.

Je voudrais également ajouter d'emblée que le Saint-Siège comprend les références faites tant à la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement qu'au document issu de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing, ainsi qu'à la santé en matière de procréation, dans les paragraphes 57 g), 58 et 58 c), car c'est ce qu'il a exprimé dans ses réserves et ses déclarations d'interprétation lors desdites conférences, c'est-à-dire la notion globale de santé qui ne considère pas l'avortement ou l'accès à l'avortement comme un aspect de la question. Mais à part ces mises en garde, le document jette les bases de la mise en œuvre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et des débats en cours sur la question.

Au vu des tragédies humaines que sont le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et

les crimes contre l'humanité, la « responsabilité de protéger », telle qu'indiquée dans le document final, a, pour des raisons humanitaires, fait l'objet d'une acceptation plus large. Sa formulation juridique définitive pourrait enrichir considérablement non seulement le droit international, mais aussi une authentique solidarité entre les nations. Il est indispensable d'identifier avec soin et avec honnêteté les causes de ces catastrophes causées par l'homme afin de prendre des mesures de prévention plus opportunes. Les mesures visant à protéger et à aider les personnes dans la détresse doivent être menées parallèlement à une analyse lucide et à une prise de conscience publique des causes des crises humanitaires.

Le silence du document final sur le désarmement et la prolifération est inquiétant. L'armement nucléaire est tout simplement dévastateur pour les populations et l'environnement; il détruit la vie humaine et la base de toute économie décente. Nous devons donc insister sur la non-prolifération nucléaire. De même, nous devons insister sur un désarmement nucléaire complet et un système de garanties et de vérification renforcé de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il ne faut ménager aucun effort pour décourager non seulement la production d'armes nucléaires, mais également tout commerce ou échange de ces matériaux.

Bien entendu, un monde sûr n'est pas tout simplement un monde libéré de la menace de la guerre, mais un monde où le développement humain durable est également garanti grâce à une gouvernance mondiale avisée. Mais si la gouvernance mondiale a sa propre logique, elle n'a pas d'éthique, ce que les nations du monde doivent fournir. Nous vivons dans une société interdépendante mais fragile et, dans bien des endroits, les intérêts des peuples ne sont pas bien servis. Je voudrais, à cet égard, mentionner ici trois domaines spécifiques présentant des défis éthiques : la solidarité avec les pauvres, la promotion du bien commun, et un environnement durable.

Les petits progrès réalisés dans ce dernier domaine sont exposés aux dangers émanant notamment des changements climatiques, des nouvelles maladies, de la destruction irresponsable des forêts, de la pollution de l'eau, de l'épuisement des stocks de poissons, de la destruction de l'indivisible mondial tel que les océans, etc. On estime que 15 des 24 services essentiels fournis par les écosystèmes ne sont pas utilisés de manière durable. L'énormité des défis

environnementaux contemporains nous oblige à repenser les notions d'interdépendance, de coopération mondiale et de responsabilité commune pour la bonne gestion de notre planète. Les différences sur la façon de remédier à ces défis ne doivent pas nous empêcher de parvenir à un accord sur l'identification des menaces environnementales spécifiques et des mesures communes nécessaires pour y remédier.

Un autre principe fondamental doit être défini sous la forme d'un transfert véritable du pouvoir au niveau local afin de garantir une plus grande efficacité et une plus grande responsabilité. C'est ce que l'on appelle la subsidiarité. L'application de ce principe favoriserait un respect authentique des droits des nations et de l'importance de la culture, instaurant ainsi un équilibre entre particularisme et universalisme. La gouvernance mondiale doit aussi traiter du déficit démocratique afin de garantir une mondialisation sans marginalisation.

Dans ce contexte, l'ONU devient le reflet des aspirations à la paix et au bien-être dans le monde. Répondre à cet appel, qui correspond à la nature et à la fonction mêmes de l'Organisation, exige des qualités de chef de file et de courage de la part de l'Organisation et de ses membres, ainsi qu'une vision commune de la part de ses dirigeants, de ses collaborateurs et de ses interlocuteurs à tous les niveaux afin qu'ils puissent trouver la bonne voie pour réaliser les objectifs visés.

S'agissant du Conseil des droits de l'homme, il faut se féliciter d'une réforme qui améliorerait les dispositions actuelles. Le droit international et ses institutions sont essentiels pour l'application et le respect des droits de l'homme. De même, nous ne devons pas perdre de vue l'importance que la Déclaration universelle des droits de l'homme attache à l'incorporation de ses principes dans la législation nationale et à une éducation qui encourage une culture respectueuse des droits. La promotion et le respect des droits de l'homme au niveau national et une attention constante à l'éducation continueront d'être indispensables pour permettre à ces droits de prospérer dans le nouveau système.

La communauté internationale, heureuse détentrice de la Déclaration universelle des droits de l'homme depuis 1948, semble cependant avoir oublié depuis que ce sont non seulement les droits de l'homme essentiels, mais aussi les devoirs humains qui

sous-tendent cette Déclaration. Ces devoirs définissent le cadre de ces droits afin que l'exercice de ceux-ci ne soit pas soumis à des caprices. La référence faite à ces devoirs dans la Déclaration universelle vient nous rappeler que les droits s'accompagnent généralement de responsabilités; et que si nous voulons que nos droits soient respectés, nous devons respecter ceux d'autrui. En effet, la reconnaissance dans la Déclaration de l'interdépendance des droits et des devoirs a été l'un des éléments clefs qui lui ont permis de rallier le consensus des nations de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud. Aujourd'hui, alors que la mondialisation nous a rendus plus interdépendants que jamais auparavant, un sentiment accru des devoirs humains universels ferait avancer la cause de la paix, car prendre conscience de notre responsabilité mutuelle revient à reconnaître que les devoirs sont indispensables à un ordre social qui ne dépende pas de la volonté ou du pouvoir d'un individu ou d'un groupe quelconque.

On s'est de nouveau posé la question de savoir comment il peut y avoir des droits universels compte tenu de la diversité des cultures. D'aucuns maintiennent que tous les droits sont culturellement relatifs; d'autres affirment que les droits universels ne sont que les instruments d'un impérialisme culturel donné; et certains croient que le fossé qui sépare ces deux positions ne peut être comblé. Ma délégation partage cependant le point de vue des principaux auteurs de la Déclaration universelle, à savoir que certaines valeurs sont si fondamentales qu'elles peuvent s'appuyer sur les traditions morales et philosophiques de toutes les cultures. C'est pourquoi les principes universels ou les droits fondamentaux sont indéniables. Fondamentalement, ils doivent jouir d'une reconnaissance universelle et doivent s'appliquer à tous. Toutefois, rejeter l'idée que les droits fondamentaux sont relatifs n'implique pas qu'il faille rejeter un pluralisme légitime pour ce qui est de leur application; au contraire, car le pluralisme est la seule façon de passer outre au débat stérile sur le relativisme et l'impérialisme.

Le Saint-Siège, sur la base de sa longue expérience – ayant vu comment des principes fondamentaux communs peuvent prendre racine et prospérer dans différentes cultures – affirme la sagesse des auteurs de la Déclaration universelle à cet égard. Le cadre qu'ils ont défini est assez souple pour laisser s'exprimer des différences quant aux priorités choisies

et à la mise en œuvre. Mais il n'est pas malléable au point de permettre que des droits fondamentaux soient complètement occultés ou indûment subordonnés à d'autres droits. Malheureusement, on oublie parfois la conception légitimement pluraliste des droits fondamentaux, pourtant primordiale pour éviter une interprétation des droits de l'homme homogénéisée et imposée d'en haut.

Depuis les récents actes de grande violence, des appels sont lancés d'un peu partout en faveur d'une meilleure compréhension des religions, des cultures et des civilisations. Le Saint-Siège soutient les initiatives de coopération interconfessionnelle et de dialogue entre les civilisations, surtout lorsque, de par leur référence et leur appel à Dieu, elles forment les consciences, défendent les valeurs morales communes, encouragent la concorde interculturelle et favorisent les engagements tournés vers l'avenir. Tout cela nécessite une remise en cause permanente des motivations, des politiques, des lois et des institutions. Les chefs de file civils et religieux ont pour mission d'être une source d'inspiration, de soutien et de conseils pour toutes les personnes de bonne volonté qui aspirent à une paix durable.

En outre, le Saint-Siège entend qu'il existe un type de dialogue interconfessionnel dans le cadre duquel les représentants et les fidèles de différentes religions nouent un débat sur le dogme spirituel de leur foi respective et mettent en commun les expériences positives, dans le but de renforcer la compréhension et le respect mutuels. Ce type d'échanges n'étant pas prévu dans la Charte des Nations Unies, il est préférable d'en laisser la charge aux experts et représentants des religions. L'ONU n'en est pas moins capable d'apporter un concours utile et notable à la coopération interconfessionnelle en faveur de la paix et du développement.

Je terminerai en remerciant le personnel de l'ONU de son importante contribution à l'action de l'Organisation en faveur de l'harmonie et de la solidarité entre les peuples. Par ailleurs, Monsieur le Président, je vous transmets une nouvelle fois les vœux de succès de ma délégation et vous assure de tout son appui alors que vous vous apprêtez à présider une session importante et fructueuse de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 13 h 15.